



Ecoles et Instituts de Formation en Santé
du CHR Metz-Thionville et CH Briey



PROJET PEDAGOGIQUE

Instituts et Ecoles de Formation en Santé
du
CHR Metz-Thionville et CH Briey

Projet pédagogique 2023/2024

IFAS CHR Site de Thionville



Table des matières

I. INTRODUCTION.....	4
II. LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	5
A. PREAMBULE.....	5
1. <i>Engagement Qualité de l'IFAS site de Thionville</i>	5
2. <i>La formation</i>	5
2.1 Le cadre réglementaire.....	5
2.2 Accueil, intégration et accompagnement des personnes en situation de handicap.....	6
2.3 Les missions des instituts.....	7
3. <i>Les équipes</i>	8
3.1 Organigramme.....	8
3.2 L'équipe pédagogique.....	9
3.3 L'équipe administrative.....	9
3.4 Le documentaliste des écoles et instituts de formation en santé.....	10
B. NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION.....	10
1. <i>Nos valeurs</i>	10
2. <i>Finalités de la formation</i>	11
3. <i>Les objectifs de formation visés</i>	13
4. <i>La compétence collaborative</i>	13
5. <i>La posture pédagogique des formateurs</i>	14
6. <i>La posture des élèves aides-soignants</i>	14
7. <i>La posture des professionnels : professionnels de terrain, intervenants extérieurs</i>	15
C. NOS PROCESSUS CŒUR DE METIER.....	15
1. <i>Le processus théorique</i>	15
1.1 Les méta syllabus.....	15
1.2 Les syllabus.....	16
1.3 Organisation générale.....	16
1.4 Les cours magistraux (CM).....	16
1.5 Les travaux dirigés (TD).....	17
1.6 L'organisation des Travaux Pratiques et de Simulation.....	17
1.6.1 Les TP : travaux pratiques.....	17
1.6.2 La simulation en santé.....	17
1.7 L'organisation du TPG : travail personnel guidé.....	18
2. <i>Le processus clinique</i>	18
2.1 L'organisation des stages.....	18
2.2 Les outils à la disposition des EAS.....	19
2.3 Place de l'EAS.....	19
2.4 Rôle des acteurs de l'encadrement en stage.....	20
2.5 Les ASA (analyses de situation et activités).....	21
2.6 L'encadrement de stage.....	21
2.7 Au retour de stage.....	22
2.8 La formation par apprentissage.....	22
2.8.1 : Rôles des différents acteurs :.....	22
2.8.2 : Le livret d'apprentissage :.....	22
2.8.3 : Le suivi chez l'employeur :.....	22
3. <i>Le suivi pédagogique (SP)</i>	23
3.1 L'accompagnement pédagogique individualisé (API).....	23
3.2 Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI).....	23
3.3 Organisation des groupes de suivi.....	24
3.4 Les outils du suivi pédagogique.....	24
3.5 Rôle de l'apprenant.....	24
3.6 Rôle du CSF référent de suivi pédagogique.....	24
3.7 Notre conception de l'accompagnement.....	25
1. <i>Le processus évaluation / diplomation</i>	25
4.1 Notre conception de l'évaluation.....	25
4.2 Références réglementaires.....	25
4.3 Validation des compétences.....	26
2. <i>Prévention des risques psychosociaux</i>	26
D. PROJET PEDAGOGIQUE DES EAS SITE DE THIONVILLE.....	26
E. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	29
III. SOMMAIRE DES ANNEXES.....	31
<i>Annexe 1 : Modalités horaires par module selon les différents cursus (hormis API/TPG/SPI)</i>	32

<i>Annexe 2 : Engagement Qualité des Ecoles et Instituts de Formation en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey ..</i>	<i>33</i>
<i>Annexe 3 : La démarche qualité au sein de la coordination.....</i>	<i>34</i>
<i>Annexe 4 : Charte concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnes en situation de handicaps</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 5 : Organigramme IFSI/IFAS CHR Metz Thionville site de Thionville</i>	<i>42</i>
<i>Annexe 6 : Cadrages programmatiques 2023/2024</i>	<i>43</i>
<i>Annexe 7 : Convention individuelle de stage.....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 8 : Section Relative à la vie des élèves.....</i>	<i>58</i>
<i>Annexe 9 : Charte d'encadrement de l'ARS Lorraine.....</i>	<i>60</i>
<i>Annexe 10 : Politique de stage Coordination :</i>	<i>62</i>
<i>Annexe 11 : Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux</i>	<i>70</i>
<i>Annexe 12 : Grille apprenant préparation 1^{er} entretien de suivi pédagogique</i>	<i>71</i>
<i>Annexe 13 : Grille apprenant préparation entretien de suivi pédagogique</i>	<i>72</i>
<i>Annexe 14 : Compte rendu de séquence d'encadrement en stage IFAS.....</i>	<i>74</i>
<i>Annexe 15 : Préparation de stage document apprenant</i>	<i>76</i>
<i>Annexe 16 : Equivalences de compétences et allègements de formation.....</i>	<i>78</i>

I. INTRODUCTION

Le projet pédagogique est défini à l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux autorisations des instituts de formation [...]. Le projet pédagogique décline l'ensemble des objectifs de formation et d'apprentissage, les moyens prévus pour leur réalisation comme pour leur évaluation.

C'est un projet annuel élaboré et mis en œuvre par l'équipe enseignante¹ dans son ensemble et destiné aux apprenants de l'IFAS du CHR de Metz-Thionville site de Thionville. Le projet pédagogique écrit est un contrat de l'établissement de formation tant avec ses apprenants qu'avec les institutions de tutelle. Il découle du Projet Fédérateur des écoles et instituts de formation en santé de la Coordination du CHR Metz Thionville et CH Briey. Le projet pédagogique de l'IFAS² intègre l'éthique professionnelle et prend en compte le cheminement de la réflexion pédagogique de l'équipe. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration des pratiques afin de permettre aux apprenants de bénéficier de conditions optimales de formation.

Le projet pédagogique est donc un outil de la démarche qualité.

Il est communiqué à toutes les parties prenantes du dispositif de formation. C'est un outil évolutif qui doit leur permettre de prendre connaissance des choix pédagogiques qui sous-tendent l'organisation de la formation, de les comprendre afin de pouvoir contribuer à la réussite du processus de professionnalisation des apprenants.

A ce titre, il nécessite d'être réajusté en fonction du contexte. Il prend donc en compte les évolutions que sont :

- l'évolution du programme de formation avec l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- l'évolution de la demande en santé en regard de données démographiques et sociétales : la précarité, le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies chroniques et des soins de longue durée. Face à ces changements de paradigme, tous les professionnels soignants doivent constamment adapter leurs pratiques ;
- les futurs professionnels doivent en conséquence, se préparer à être polyvalents et adaptables ;
- l'évolution des droits des usagers et de la qualité du système de santé ;
- l'évolution du cadre juridique et réglementaire qui a participé à la reconnaissance de l'utilisateur comme partenaire ; dans les soins. Ses exigences sont accrues en termes de qualité dans les prestations de soins et notamment ; en matière de sécurité et vigilance sanitaires. La culture qualité autant que les exigences de rigueur sont le fil conducteur de la formation que les futurs professionnels devront acquérir ;
- l'évolution de l'offre de soins et d'organisation de la gouvernance hospitalière avec la mise en place des pôles, le parcours de soin des patients, le décloisonnement entre secteurs public et privé ;
- sur le plan législatif, l'organisation en territoire de santé et l'organisation régionale de l'offre de soins sont en rapport avec les besoins en santé sur un territoire donné³. En région Grand Est, 12 Groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été constitués le 1er juillet 2016 : l'IFAS du CHR site de Thionville est intégré au GHT 6. Ce nouveau mode de coopération, prévu par la loi de modernisation du système de santé a pour objectif, l'amélioration de l'accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical commun. De fait, les futurs soignants doivent être imprégnés de ces nouvelles organisations pour mieux comprendre l'environnement dans lequel ils sont amenés à évoluer ;
- les évolutions technologiques incluant le développement des outils informatiques qui s'imposent dans la gestion des soins ;
- l'évolution du contexte environnemental en termes de démarches QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) : les instituts de la Coordination s'engagent dans une démarche de respect de l'environnement et de développement durable. Elle est attentive à l'impact environnemental de ses activités pour en réduire les conséquences et effets : dématérialisation des supports pédagogiques et des outils de communication, déploiement du site des écoles, sensibilisation des apprenants aux exigences du développement durable au cours des séquences pédagogiques, tri des déchets, mise en place d'un groupe « Prévention des risques psychosociaux ». Cette démarche est source d'efficacité et d'innovation.

Le projet pédagogique prend en compte ces évolutions dans l'organisation de la formation théorique et clinique.

¹Dans le cadre de ce projet, entendre ici « équipe pédagogique »

²Par IFAS il convient de comprendre Institut de Formation Aides-Soignants.

³ Loi HSPT de Juillet 2009

II. LE PROJET PEDAGOGIQUE

A. Préambule

Le CHR Metz-Thionville regroupe 10 Ecoles et Instituts de formation en santé sur le territoire de Metz Thionville et Briey.

Le bâtiment des Ecoles en santé du site de Thionville se partage les deux Ecoles en santé que sont :

- l'institut de formation en soins infirmiers (270 étudiants) ;
- l'institut de formation d'Aides-soignants (50 élèves AS en cursus complet et élèves AS en cursus complet ou partiel par la voie de l'apprentissage).

La formation, la professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle de l'élève aide-soignant sont les défis à relever pour notre institut afin de répondre aux enjeux du système de Santé et être au plus près des usagers.

Les écoles et instituts de formation en santé du CHR de Metz-Thionville sont engagés dans la démarche qualité sur l'ensemble des écoles et instituts de formation en santé de la Coordination. Cf site des écoles.

Les écoles et instituts de formation en santé du CHR de Metz-Thionville sont certifiés Qualiopi depuis janvier 2022 pour l'ensemble des écoles et instituts de formation en santé de la Coordination. (cf. Annexe 2. : Engagement Qualité des Ecoles et Instituts de Formation en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey).

1. Engagement Qualité de l'IFAS site de Thionville

Document de synthèse : état des lieux de la démarche qualité avec la cartographie en annexe 3 (Engagement Qualité de l'IFAS Thionville).

2. La formation

Conformément à l'article 13.-I de l'Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique le directeur de l'Institut de Formation aide-soignant « a la responsabilité pédagogique » de la formation et de la conception du projet pédagogique » dont le contenu est fixé par l'annexe II du même arrêté.

Le projet pédagogique contribue à constituer le dossier d'agrément de l'institut.

2.1 Le cadre réglementaire

La Formation Aide-soignante conduisant au diplôme d'Etat est régie par :

- l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
- l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses mesures relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

2.2 Accueil, intégration et accompagnement des personnes en situation de handicap

L'engagement de la coordination des écoles du CHR Metz-Thionville et CH Briey vise à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes souffrant de handicaps sous réserve du certificat médical d'aptitude à suivre la formation.

Cet engagement décliné dans la charte⁴ s'inscrit dans le Programme Régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH⁵). Pour ce faire, la coordination des écoles a défini des indicateurs constitutifs d'un socle minimal d'accessibilité :

- ✓ diffusion de la charte au sein des équipes pédagogiques et administratives et parties prenantes,
- ✓ information et sensibilisation des personnels, toutes catégories confondues,
- ✓ nomination, sur chaque site de la coordination des écoles, d'un référent handicap formé et identifié par l'ensemble des équipes pédagogique et administrative,
- ✓ le référent handicap sait mobiliser des compétences externes et ressources ad hoc pour permettre la mise en place de réponses pédagogiques adaptées,
- ✓ par ses missions, le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les cadres de santé formateurs de suivi pédagogique,
- ✓ la direction affiche son engagement précisant les coordonnées du référent handicap à travers ses outils de communication,
- ✓ les équipes pédagogiques sont en capacité de diversifier les méthodes et les modalités pédagogiques en réponse aux situations de handicap et ont connaissance des règles d'aménagement des épreuves de validation,
- ✓ les objectifs individualisés tiennent compte des répercussions du handicap, mais aussi du champ des possibles en termes d'aménagement,
- ✓ chaque apprenant a la possibilité de communiquer auprès de son formateur de suivi pédagogique sa situation de handicap.

Longtemps réduit aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, le handicap concerne une réalité bien plus large et bien plus complexe.

La classification internationale du fonctionnement (CIF)⁶ du handicap et de la santé élaborée par l'OMS (2001) aborde la notion de handicap de façon plus complète en tenant compte des facteurs environnementaux et personnels comme des facteurs engagés dans l'augmentation ou la diminution de la situation de handicap. Les composantes de cette classification s'articulent autour :

- ✓ des fonctions et structures organiques (déficience) correspondant aux fonctions physiologiques des systèmes organiques,
- ✓ des activités (limitations de l'activité) correspondant à l'exécution d'une tâche ou d'une action par une personne,
- ✓ de la participation (restriction de la participation) correspondant à l'implication d'une personne dans une situation de la vie réelle,
- ✓ des facteurs environnementaux désignant l'environnement physique, social et culturel,
- ✓ des facteurs personnels faisant référence aux facteurs propres à l'individu comme son identité, sa personnalité.

La loi du 11 février 2005⁷ a permis de poser une définition qui fait consensus en France tout en s'inscrivant dans le droit international (ONU)⁸. Elle définit le handicap comme une rencontre de deux champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».⁹

En se référant à la loi du 11 février 2005, Chamberlain (2011) explique qu'il est possible de proposer une typologie en huit catégories :

- ✓ déficiences motrices : incapacités ou difficultés pour se déplacer, conserver ou changer de position, prendre ou manipuler des objets, effectuer certains gestes etc.,
- ✓ déficiences sensorielles (visuelles et auditives),
- ✓ déficiences mentales : personnes souffrant d'une limitation des performances des fonctions mentales sur le plan de l'abstraction,

⁴ Annexe n° 4 : Charte concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnes en situation de handicaps

⁵ Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

⁶ <https://www.ehesp.fr/international/parteneriats-et-reseaux/centre-collaborateur-oms/classification-internationale-du-fonctionnement/>

⁷ Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

⁸ Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, article 9.

⁹ Extrait de la loi du 11 février 2005

- ✓ déficiences cognitives : personnes présentant une déficience des fonctions cognitives comme l'attention, la mémoire, les fonctions exécutives, le langage et les troubles DYS,
- ✓ polyhandicaps : personnes atteintes d'un handicap rare,
- ✓ troubles de la santé invalidants : l'ensemble des maladies respiratoires, cardio-vasculaires, digestives, infectieuses etc., entraînant des restrictions d'activités (ex : diabète).

C'est de la responsabilité de chaque partie prenante de la coordination d'améliorer le vivre ensemble. Ainsi, il s'agit de rendre accessible à tous les lieux, les biens, les services et les prestations.

2.3 Les missions des instituts

Les missions des instituts et écoles mentionnés à l'article 2 de l'Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts, sont les suivantes :

- 1- la formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut ou l'école est autorisé(e),
- 2- la formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage,
- 3- la formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation,
- 4- la formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi,
- 5- la documentation et recherche d'intérêt professionnel.

La formation en 11 mois pour les cursus complets et en 18 mois pour les cursus complets en apprentissage est professionnalisante. Elle est réalisée sur le principe de l'alternance cours/stages et centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles adaptées aux besoins de santé. Elle est conforme aux orientations de santé publique et à l'évolution des sciences et des techniques.

D'une durée totale de 1 540 heures, pour les cursus complets, la formation est organisée conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques pour une durée totale de 1540 heures sur la base de 35 heures par semaine.

La formation théorique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines.

Elle comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API), des travaux personnels guidés (TPG) et un suivi pédagogique individualisé (SPI) des apprenants.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation.

Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

La formation pratique comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines.

Cette formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- 1° accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
- 2° collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences,
- 3° contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

La formation peut se dérouler en cursus partiels selon les modalités définies dans l'arrêté du 10 juin 2021¹⁰ :

¹⁰ Annexe 16 : équivalences de compétences et allègements de formation

Selon l'article 14 du référentiel de formation, sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
- 2° le diplôme d'assistant de régulation médicale,
- 3° le diplôme d'Etat d'ambulancier,
- 4° le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT),
- 5° le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP),
- 6° les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles (MCAD / DEAES),
- 7° le titre professionnel d'assistant de vie aux familles,
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Selon l'article 6 du référentiel de formation : la participation de l'élève aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements. Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder **cinq pour cent de la durée totale de la formation** à réaliser par l'apprenant (cf. annexe 1)

3. Les équipes

3.1 Organigramme 11

La direction

Mr FIORETTI Marc Directeur, Coordonnateur Général des Instituts de formation en Santé du CHR Metz Thionville et du CH Briey

Mme MEYER Corinne Cadre supérieur de santé – adjointe du Directeur

L'équipe pédagogique de l'IFAS

Mme CAVALIERI Laurence : Cadre de Santé Formatrice

Mme KLODZINSKI Judith : Cadre de Santé Formatrice

Mme THIEL Céline : Infirmière Formatrice référente de la formation par apprentissage

Le secrétariat de l'IFAS

Mme BITTNER Marie -Claire

Le secrétariat est mutualisé avec celui de l'IFSI : situé à l'entrée du bâtiment IFSI

- Ouverture : de 8h00 à 17h
- Accueil des élèves AS :
 - de 12h30 à 16h00 le lundi et mercredi
 - de 8h30 à 16h30 les mardi et jeudis
 - de 8h30 à 14h le vendredi.
- Joignable par téléphone 24h/24 (répondeur)
 - Téléphone : 03-82-55-85-29 ou 03-82-55-85-26 en cas d'urgence
 - Mail : ifsi-ifas.secretariat.belay@chr-metz-thionville.fr
 - marie-claire.bittner@chr-metz-thionville.fr

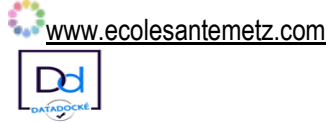
¹¹ Annexe 5 : organigramme IFSI/ IFAS CHR METZ THIONVILLE site Thionville

Quelques repères :

La communication interne :

Les planifications et les documents institutionnels font l'objet d'un affichage pour les élèves aides-soignants et les partenaires de la formation.

Un **site internet** est à disposition des élèves sur la coordination : informations en temps réel de la formation :



Adresse postale et géographique :

CHR Metz Thionville

Institut de formation d'aide-soignant

1-3 rue du Friscaty

BP 60327

57126 THIONVILLE Cedex

3.2 L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique assure ses fonctions sous la direction d'un directeur des soins, directeur des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey.

Elle est managée par un cadre supérieur de santé qui coordonne l'organisation pédagogique.

Elle se compose de 2 CSF¹² et d'une infirmière formatrice ayant une expérience professionnelle hospitalière dans des domaines d'expertise variés réinvestis dans la formation.

Leurs missions sont :

- ✓ participer à la construction du projet pédagogique et à l'élaboration du règlement intérieur,
- ✓ organiser les enseignements théoriques et cliniques,
- ✓ contrôler les études,
- ✓ accompagner les apprenants,
- ✓ assurer l'encadrement en stage,
- ✓ participer aux instances réglementaires

3.3 L'équipe administrative

Interface entre l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, les tutelles et les apprenants, elle est la clé de voûte du fonctionnement administratif qui reçoit et renvoie toutes les informations garantissant le fonctionnement optimum de toutes les composantes de l'institut. Elle est composée d'une secrétaire partagée entre institut de formation aides-soignants en cursus complets, partiels et des apprentis et l'IFSI.

¹² CSF : cadre de santé formateur

Les missions du secrétariat sont :

- ✓ gestion de l'organisation administrative de la formation, des épreuves de sélection,
- ✓ accueil des apprenants pour les questions administratives,
- ✓ gestion des absences des apprenants en formation théorique et clinique en collaboration avec le cadre de santé formateur, référent de suivi pédagogique,
- ✓ enquêtes, statistiques, tableaux de bord demandés par les tutelles,
- ✓ secrétariat des instances : ICOG13, les commissions de validation de l'acquisition des résultats, section pédagogique14 et section disciplinaire15,
- ✓ rémunération des intervenants,
- ✓ gestion administrative des stages

3.4 Le documentaliste des écoles et instituts de formation en santé

Un documentaliste est affecté aux Ecoles en santé, il est responsable de l'organisation et de la gestion du centre de documentation des Ecoles Hospitalières situé au sein de la Bibliothèque Universitaire du site du Saulcy.

Le centre de documentation au sein de la Bibliothèque Universitaire

M. HENRY Emmanuel Documentaliste à la Bibliothèque universitaire

B. Notre conception de la formation

L'équipe pédagogique a pour ambition de former des professionnels au plus près des besoins de santé tel que porté par la philosophie du projet pédagogique.

1. Nos valeurs

Afin que notre conception de la formation fasse consensus au sein de l'équipe pédagogique, il est indispensable qu'elle se retrouve autour d'un système de valeurs partagées.

« Ces valeurs partagées, constituent (...) un code de conduite individuelle et collective sur le plan éthique et sont ainsi génératrice de motivation ».16 Ces valeurs nous permettent de donner du sens à nos actions et orientent notre engagement. Elles nous guident dans la construction de notre cohésion d'équipe.

Le respect de ce système de valeurs partagées oriente nos choix pédagogiques, institutionnels et organisationnels. Ces valeurs partagées sont le socle sur lequel se fonde notre projet pédagogique. Elles sont présentées aux apprenants dès l'entrée en formation, mobilisées et explicitées tout au long de leur parcours de professionnalisation.

La professionnalisation de l'apprenant en formation s'ancre sur les valeurs professionnelles véhiculées par l'équipe pédagogique.

Les équipes pédagogique, administrative et de direction se fixent pour objectif de développer la rigueur professionnelle et le sens des responsabilités des apprenants, qualités indissociables du profil professionnel attendu, afin que ces derniers soient capables de répondre de leurs actes et prendre des décisions assumées.

Il s'agit ainsi de guider l'apprenant vers l'engagement professionnel, l'autonomie professionnelle, c'est-à-dire développer chez l'apprenant la capacité à s'auto gérer dans un cadre institutionnel défini, à agir avec indépendance dans son champ de compétences, tout en discernant les règles sociales et professionnelles.

Le choix de convoquer le système de valeurs renvoie à notre conception de l'humain. « Respecter autrui c'est lui reconnaître tout simplement la même humanité, la même valeur qu'à soi-même »17

Faire du respect une valeur partagée et véhiculée par chaque membre des équipes nous engage à adopter une posture empreinte d'empathie, d'intégrité et d'authenticité. Mobiliser cette valeur au quotidien dans nos relations aux apprenants, aux professionnels, aux équipes, au public, c'est choisir de s'appuyer sur les valeurs fondamentales telles que la confiance, la tolérance, l'ouverture d'esprit, l'esprit d'équipe et l'honnêteté.

¹³ ICOG1 : lire partout : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut

¹⁴ Section pédagogique : lire partout : section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants

¹⁵ Annexe 8 : Section disciplinaire : lire partout : section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

¹⁶<http://www.jeanlouisrenault.com/post/2006/09/19/Valeurs-partagees>

¹⁷ « Osez-vous faire respecter ! » Dr Stéphane Clerget et Bernadette Costa- Prades, 2010, Ed Albin Michel, page 30

Toutes ces valeurs se vérifient dans nos postures, nos comportements et nos modes de communication. Elles se déclinent sous divers aspects : la politesse, la ponctualité, l'honnêteté, le respect des personnes, des biens et des espaces collectifs.

Faire nôtres ces valeurs, c'est prendre le pari de créer les conditions favorables au travail en équipe, à l'apprentissage et aux relations interpersonnelles constructives et intelligentes.

2. Finalités de la formation

Nous souhaitons former des professionnels :

Polyvalents, adaptables et créatifs, aptes à dispenser des soins qui prennent en compte l'ensemble des problèmes posés dans un contexte donné. Capable d'interroger constamment leur pratique dans un souci permanent de progression en fonction de l'évolution des sciences et des techniques.

Rigoureux pour répondre aux exigences de qualité et de sécurité dans les soins dispensés.

Responsables : ayant une éthique de la parole, une éthique de l'altérité, aptes à prendre en considération la dimension culturelle et personnelle de l'individu ou du groupe de personnes dont ils ont la charge.

Réflexifs : aptes à interroger et s'interroger pour donner du sens à leur pratique professionnelle, répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe en soins courants et en soins aigus.

Autonomes : capables de questionnement, d'esprit critique, d'être en éveil et de prendre des décisions adaptées à chaque situation.

Compétents : capables de dispenser des soins de qualité en toute sécurité en mobilisant les ressources personnelles et acquises en cours de formation.

Pour ce faire et conduire les apprenants jusqu'au diplôme d'Etat d'aide-soignant, l'équipe pédagogique, au travers de son projet pédagogique, s'attache à développer au cours de l'année de formation des apprenants, l'acquisition des 11 compétences soignantes pour répondre aux besoins de santé individualisés des personnes ou groupes de personnes.

Nous convenons d'adhérer à la définition de la compétence telle que citée par Zarifian¹⁸ (1999, cité par Droz, 2008) pour qui la compétence est « *la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté (...) La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances (...) la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité* ».

Nous choisissons aussi de citer Guy Le Boterf¹⁹ « *La compétence est la capacité à mobiliser et à combiner un ensemble de ressources pertinentes personnelles, internes et externes face à une situation complexe donnée, pour résoudre le ou les problèmes* ».

Les compétences s'acquièrent tout au long de la formation selon une progression par pallier : en stage et en cours.

¹⁸ Zarifian P., Objectif compétence, pour une nouvelle logique. Edition Liaisons 2001, p65, p69.

¹⁹ Le Boterf G., Construire les compétences individuelles et collectives, Agir et réussir avec compétences, les réponses à 100 questions, 7^{ème} édition 2015, Ed Eyrolles, p70.

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

3. Les objectifs de formation visés.

La responsabilité :

Être responsable c'est être capable de répondre de ses actes. Aussi, pour devenir un professionnel responsable, la formation doit permettre à l'apprenant de prendre des initiatives et des décisions dans les limites de son rôle et de son champ de compétence, afin qu'il puisse construire et élaborer son projet professionnel.

Ainsi l'apprenant assume les missions qui lui sont confiées, respecte les règles juridiques, déontologiques et éthiques, développe progressivement des capacités d'analyse.

C'est enfin pour l'apprenant, être capable de connaître ses limites.

Être responsable, c'est assumer les conséquences de ses actes et en rendre compte.

La compétence :

Chaque compétence s'évalue en situation et n'est jamais acquise une fois pour toute : elle est évolutive.

L'autonomie :

Nous postulons que l'apprenant doit être **autonome** c'est-à-dire capable d'entreprendre des actions par lui-même en se donnant des limites et des règles de conduite. Il détient ainsi une marge de décision tout en tenant compte des règles fixées.

Pour devenir un **professionnel autonome**, nous ambitionnons de développer la responsabilité, la créativité, l'ouverture sur le monde et l'esprit critique des apprenants.

Aussi, durant leur formation, l'implication des apprenants dans différents projets est favorisée, mais également selon les opportunités se présentant aux apprenants au cours de leur cursus.

L'autonomie permet enfin de développer un esprit critique "constructif" par une prise de distance en lien avec les situations et les représentations. Nous postulons que l'expérience est source de construction des savoirs. Ainsi à l'IFAS de Thionville, les analyses de pratiques professionnelles (ASA) en groupe se déroulent en présence d'un formateur.

L'équité :

L'équité est une valeur portée par l'équipe pédagogique, du latin « aequitas » (égalité), elle désigne une forme d'égalité ou de juste traitement. Elle appelle des notions de justice naturelle et d'éthique, dans l'appréciation par tous de ce qui est dû à chacun ; au-delà des seules règles du droit en vigueur. Pour l'équipe pédagogique, elle relève du caractère de ce qui est juste, c'est-à-dire fait avec justice et se traduit par l'impartialité de traitement des apprenants durant la formation. C'est une qualité également attendue chez l'apprenant, elle convoque la notion de confiance. Equité, respect et confiance mutuelle entre le CSF et l'apprenant sont essentiels pour l'engagement mis en œuvre lors des suivis pédagogiques individuels et collectifs.

Chaque apprenant est suivi dans sa progression au cours de l'année par leur cadre de santé formateur référent de suivi pédagogique.

4. La compétence collaborative.

Enfin, il nous paraît fondamental de former les apprenants à la compétence collaborative, c'est-à-dire au « savoir travailler ensemble », au-delà des clivages professionnels et dans le respect et la connaissance des missions de chacun. Elle repose sur l'apprentissage de la collaboration interpersonnelle. Cette compétence collaborative à laquelle chacun contribue vise « agir ensemble ».

5. La posture pédagogique des formateurs.

Le référentiel de formation s'articule autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'aide-soignant.

L'équipe pédagogique s'engage par sa posture pédagogique à développer un dispositif d'apprentissage construit sur "l'approche situationnelle" afin de développer chez l'apprenant aide-soignant un apprentissage par paliers de progression selon 3 étapes :

COMPRENDRE – AGIR – TRANSFERER

Ainsi, les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'apprenant. Les stratégies pédagogiques mises en œuvre visent au développement d'une posture réflexive chez l'apprenant par :

- des cours en présentiel,
- des travaux dirigés,
- des travaux pratiques et situations en simulation,
- des prises de recul et d'analyse à travers les situations et retours de stages,
- les cours en ligne,
- le développement d'une posture réflexive permet à l'apprenant de prendre la distance nécessaire afin de pouvoir conduire une critique constructive sur sa pratique, en apprenant à gérer ses émotions, à analyser son positionnement et ses activités.

6. La posture des élèves aides-soignants

Pour que l'apprenant puisse adopter la posture d'apprentissage attendue encore doit-il connaître le cadre dans lequel se déroule sa formation.

Le cadre institutionnel : les écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz Thionville et du CH Briey font partie d'une Coordination composée de 10 Ecoles et Instituts de formation répartis sur 5 sites en Moselle et en Meurthe et Moselle et couvrant 5 filières. Toutes les écoles et instituts de formation en santé s'appuient sur les valeurs déclinées dans le projet fédérateur de la Coordination. Il pose la mutualisation des moyens et des compétences ainsi que l'harmonisation des pratiques comme socle de leur fonctionnement.

Le cadre réglementaire : l'EAS dispose au jour de la rentrée du recueil des principaux textes de la profession aide-soignant qui lui est fourni par l'IFAS, du projet pédagogique, du règlement intérieur, et du cadrage programmatique.

Le projet pédagogique et le cadrage programmatique de chaque promotion sont présentés et commentés par les formateurs.

Le règlement intérieur de l'IFAS est présenté et commenté par les formateurs. Il est lu et signé par chaque apprenant dès l'entrée en formation et classé dans son dossier de formation.

La formation par alternance permet à l'apprenant de mobiliser sans cesse ses acquis et les stratégies de soins les plus adaptées à la situation de la personne soignée.

Les encadrements cliniques et les analyses de pratiques réalisées par les formateurs et les professionnels contribuent tout au long de la formation à développer la réflexivité de l'apprenant. Ainsi, l'élève s'implique dans sa formation pour construire progressivement sa pratique professionnelle, guidé par ses maîtres, il mobilise ses savoirs et questionne ses pratiques, les réajuste pour devenir compétent.

Des travaux dirigés (TD), forme d'enseignement en groupes restreints qui permettent de mobiliser et investir les connaissances apprises pendant les cours théoriques, sont mis en place pour favoriser le questionnement au travers de situations. Les apprenants travaillent individuellement ou en groupe sur des exercices, en enseignement à distance et /ou en présence du formateur/animateur qui intervient pour guider, corriger les exercices et accompagner les apprenants.

Des travaux pratiques (TP) consistent en un type d'enseignement fondé sur l'apprentissage pratique. Ils s'appuient sur la réalisation d'expériences permettant de vérifier et compléter les connaissances dispensées dans les cours théoriques ou les TD. Ils contribuent à l'acquisition et la mobilisation des savoirs, au développement de la dextérité en dehors des situations de soins et permettent au futur professionnel d'acquérir les activités de soins attendues en fin de formation si le parcours de stage ne le permet pas.

Chaque formateur « référent de suivi pédagogique » se voit attribué un groupe de 20 à 25 apprenants. Cette organisation permet l'individualisation du parcours de formation de l'apprenant qui bénéficie d'un suivi particulier tout au long de son cursus de formation.

Le formateur référent de suivi pédagogique bénéficie d'une meilleure connaissance de l'apprenant pendant la durée de la formation.

Lorsque la situation de l'apprenant le nécessite, un contrat pédagogique peut être mis en place. Ce contrat, co-construit par le formateur référent de suivi pédagogique et l'apprenant, est une mesure d'accompagnement à travers un accord formalisé qui engage l'apprenant sur des objectifs à atteindre pour progresser en lien avec les difficultés relevées. Cette co-construction participe à l'atteinte des objectifs de formation visés.

Cette organisation a l'avantage d'établir entre l'apprenant et son référent de suivi pédagogique une relation de confiance qui favorise l'autonomie.

7. La posture des professionnels : professionnels de terrain, intervenants extérieurs.

La formation aide - soignant est caractérisée par deux pôles de formation : clinique et théorique ce qui en fait une formation fondée sur le principe de l'alternance. L'alternance est au service de l'apprentissage et de l'acquisition d'éléments de compétences professionnelles par l'EAS²⁰. La multiplicité et la diversité des champs de connaissances à partir desquels l'EAS va pouvoir se former est à souligner. De fait le dispositif de formation induit de solliciter d'autres professionnels que les formateurs permanents de l'IFAS.

Nous entendons sous le terme « professionnels » toute personne issue des services de soins, des autres instituts, ou de structures extérieures intervenant dans le dispositif de formation.

Notre objectif en équipe, afin de rendre l'alternance efficiente, est de développer un réel partenariat avec les professionnels sollicités. En effet, il s'agit de travailler ensemble autour d'un objectif commun qui est le processus de professionnalisation des EAS. Le résultat escompté dans le développement de ce partenariat est de générer des synergies et de tirer profit des richesses de chacun. Chaque partenaire sollicité, engagé dans le dispositif de formation met à disposition des ressources contributives de l'acquisition des compétences par les EAS.

C. Nos processus cœur de métier.

Le projet pédagogique amène l'apprenant à réfléchir sur les responsabilités qui sont les siennes dans tous les domaines de compétence aide-soignante.

L'équipe pédagogique a choisi d'initier et de développer des axes pédagogiques en vue d'améliorer l'apprentissage et le processus de professionnalisation des EAS.

1. Le processus théorique.

Chaque cadre de santé formateur est référent pédagogique pour plusieurs modules regroupés en blocs de compétences.

Les modules sont en lien entre eux et contribuent à l'acquisition des compétences.

Les formateurs sont responsables de l'élaboration pédagogique des modules, de leur organisation en tenant compte du niveau de progression des apprenants et de la cohérence et logique pédagogique lors de la programmation des séquences de cours sur le planning programmatique informatisé.

Les formateurs sont également « personnes ressources » pour coordonner les interventions des différents intervenants extérieurs.

Afin de communiquer et rendre lisibles les enseignements dispensés deux outils sont à la disposition des équipes et des apprenants : les méta syllabus et les syllabus.

1.1 Les méta syllabus

Ces méta syllabus sont conformes au référentiel de formation et couvrent les 10 modules.

Ils font l'objet d'un document archivé dans la base documentaire de la Coordination et porté à la connaissance des apprenants sur le site des instituts de formation en santé : accessibles 24h/24.

L'objectif est d'abord descriptif mais aussi et surtout source d'autonomisation des apprenants. En effet, la consultation des méta syllabus tout au long de l'année permet aux apprenants d'être informés et d'avoir une lecture complète du déploiement pédagogique et des modalités d'évaluation.

²⁰ EAS : élève aide-soignant

Les méta syllabus ont pour objet de présenter :

- les attendus réglementaires (volume d'heures alloué par typologie de cours),
- les objectifs d'apprentissage,
- le synopsis (résumé succinct du contenu),
- les contenus enseignés : titre / nombre d'heures /modalités pédagogiques/ nom des intervenants,
- les modalités d'évaluation,

Afin d'aller encore plus loin dans la présentation des contenus, chaque cours du méta syllabus est décliné en syllabus.

1.2 Les syllabus

Le syllabus est une présentation préalable du cours, de ses contenus, de sa logique et des résultats escomptés.

Il reprend toutes les informations nécessaires aux apprenants :

- les attendus réglementaires,
- les objectifs d'apprentissage,
- le synopsis,
- le plan du cours,
- les documents associés,
- la bibliographie,
- le dépôt des fichiers

En ce sens, il est un document à la disposition des apprenants, dont le rôle est essentiel pour impliquer les apprenants dans l'enseignement, en leur permettant de connaître les objectifs en termes d'apprentissage, le mode d'emploi du cours et les attendus en termes d'évaluation. Outil d'explication globale de l'enseignement, il permet d'en saisir les enjeux. Son existence et sa qualité contribuent au niveau d'enseignement dispensé.

Le syllabus est aussi un outil à destination des formateurs et /ou des intervenants extérieurs : En effet, y sont ainsi déclinés les intentions et les moyens pédagogiques permettant d'assurer une cohérence pédagogique et une équité de moyens pour les apprenants.

Dans une logique de contractualisation entre le formateur et les apprenants, le syllabus est présenté en début de chaque cours.

1.3 Organisation générale

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux personnels guidés. Les cours se déroulent sur des semaines de 35 heures, dont l'amplitude horaire quotidienne est : 8H30 / 16H30.

Les horaires déployés sont 8h30 -12h00 et 13h00 – 16h30 pour l'ensemble des apprenants, permettant la répartition sur la journée de deux plages identiques de 3.50 heures. La durée d'un cours varie entre 1h00 et 3.50 heures.

Les enseignements sont organisés selon plusieurs modalités :

Présentiel,

Distanciel

Synchrone : RDV Visio (Ex : Teams),

Asynchrone : Cours sur site web des écoles,

Les plannings hebdomadaires font état des cours et sont accessibles sur le site des écoles.

1.4 Les cours magistraux (CM)

Les CM sont destinés à l'acquisition de connaissances.

Ce sont des cours dont le contenu est théorique et réalisé en présentiel ou à distance par les formateurs IFAS. et/ou des intervenants extérieurs.

Le contenu des cours magistraux représente le socle de référence sur lequel s'appuient tous les cours.

Ils sont obligatoires et contributifs de l'acquisition des connaissances.

1.5 Les travaux dirigés (TD)

Les TD sont destinés à l'appropriation des connaissances.

Ils servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en présentiel ou à distance en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

Les TD sont également des temps d'enseignement obligatoires et se déroulent pour leur grande majorité en groupes. La constitution de ces groupes est réalisée de façon aléatoire.

Les groupes restreints permettent à chaque apprenant de bénéficier de l'apport de l'enseignement selon ses besoins.

Les TD sont élaborés à partir des éléments de contenu du référentiel de formation par l'équipe pédagogique. Ils peuvent être construits en partenariat avec d'autres formateurs et/ou des intervenants extérieurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées pour illustrer, compléter ou approfondir les cours magistraux et/ou à distance sont variées. Il peut s'agir d'exposés, d'exercices, de retours d'expérience, d'exploitation de situations cliniques, de conférences, de tables rondes...

L'objectif des TD est de réaliser une formation au plus près des besoins de l'élève.

Chaque TD fait l'objet d'un syllabus à disposition des apprenants.

Chaque animateur de TD assure la responsabilité de la dynamique du groupe en référence au syllabus.

1.6 L'organisation des Travaux Pratiques et de Simulation

1.6.1 Les TP : travaux pratiques

Des séquences d'enseignement sont organisées en salle de travaux pratiques. Elles concernent des actes ou activités professionnels dans le domaine du soin : soins de confort et d'hygiène, ergonomie ...

Ces TP nécessitent la mobilisation des connaissances et permettent l'acquisition de savoirs théoriques et cliniques transférables dans la pratique professionnelle des apprenants. Les TP nécessitent une tenue adaptée aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité avec également cheveux attachés, absence de bijoux et vernis. Cette consigne est donnée lors de la programmation de chaque TP.

1.6.2 La simulation en santé

✓ Notre conception de la simulation en santé :

Un outil pédagogique pour atteindre une tâche attendue en termes de production, d'activité en utilisant une situation professionnelle la plus proche du poste de l'EAS dans un contexte donné.

Une méthode d'apprentissage entre théorie et pratique, une pratique d'enseignement, d'éducation faisant participer l'apprenant en lui faisant découvrir ses connaissances, ses manques.

Une méthode d'apprentissage permettant un travail d'auto-évaluation de l'apprenant, d'analyse de sa pratique professionnelle (APP) en lien aussi avec son Savoir (Connaissances), Savoir Faire (organisation, expériences), Savoir Être (attitudes, posture, ...)

✓ Intérêts - Enjeux de la simulation de situations professionnelles

- Recommandations juridiques de l'HAS (Haute Autorité en Santé) : Arrêté du 26/09/14 « *jamais la 1^{ère} fois sur le patient* ».

PNSP= Programme National Sécurité Patient : gestion des risques, travail en équipe pluri professionnelle.

- Apprentissage basé sur les connaissances et les compétences existantes.

- Evaluation de la communication, des comportements, du travail en équipe, des émotions.

- Développement du savoir être, amélioration des comportements : acquisition d'un comportement type pour anticiper, réduire le risque.

La simulation en santé est une méthode pédagogique pour questionner, acquérir de nouvelles connaissances, mémoriser, changer les pratiques, faire évoluer les représentations, améliorer la sécurité, la curiosité, la capacité d'analyse et la réflexivité. Ces séquences de simulations sont organisées sur des temps de TD/ TP et / ou de stage. Le site de Thionville possède 3 salles de travaux pratiques ainsi qu'une salle de briefing/débriefing et une salle de simulation totalement équipée, des mannequins à haute et basse technicité pilotés par ordinateur simulant les fonctions vitales et du matériel procédural de simulation. Chaque élève participera au moins une fois pendant sa formation à une séquence de simulation dans le cadre de l'intégration du bloc 2.

1.7 L'organisation du TPG : travail personnel guidé

L'objectif du TPG est d'accompagner le travail personnel.

Les apprenants effectuent des travaux demandés et/ou rencontrent leur formateur référent de suivi pédagogique.

Nous incluons dans ce temps de TPG la présentation du projet pédagogique et du règlement intérieur, les préparations et retours de stages, les élections des représentants des apprenants aux instances règlementaires, l'exploitation des ASA²¹.

Au vu de la charge conséquente liée à l'alternance 35 heures de cours théoriques/semaine ou 35 heures de stages/semaine, nous convenons d'organiser des temps de révision au bénéfice des apprenants.

Les TPG sont **des temps de formation obligatoires pour tous les apprenants**, incluant notamment des explications de l'utilisation du Portfolio, l'apprentissage à la formulation d'objectifs de stage., ou l'exploitation des retours de stages.

2. Le processus clinique.

L'enseignement clinique des élèves aides-soignants s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins (...).

Trois types de stage sont prévus au cours de la formation : au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées²². Nous choisissons dans notre institut d'effectuer le stage restant en structure de courte durée pour aborder les soins aigus.

Soins des personnes en situation de handicap physique ou psychique :

Pour les apprenants, la prise en soins concerne soit, des personnes relevant de problèmes de santé mentale hospitalisées ou non ou de problèmes de mobilité physique, ou en rééducation ou en réinsertion.

Soins à la personne âgée :

Pour les apprenants, la prise en soins concerne soit des personnes âgées en institution ou à domicile.

Soins de courte durée :

Ils ont pour objet de permettre à l'apprenant de prendre en soins des personnes atteintes de pathologies à visée médicale ou chirurgicale. Ces prises en soins ont lieu dans des établissements publics ou privés.

2.1 L'organisation des stages

Les affectations de stage sont planifiées par un des CSF sous la responsabilité du directeur de l'IFAS.

La répartition des stages s'organise autour de la ville de Thionville ou de sa périphérie. Le stage professionnalisant correspondant au projet professionnel permet le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Un stage attribué ne peut être modifié par l'apprenant quelle qu'en soit la raison.

La répartition des lieux de stages est réalisée au regard des possibilités offertes par les établissements d'accueil et des ressources qu'ils peuvent offrir aux apprenants. Cette répartition se fonde sur le principe des stages qualifiants et de l'individualisation des parcours.

De nouveaux partenariats peuvent être créés à tout moment de l'année pour optimiser le potentiel de stages. Ils se font à partir des propositions faites par les terrains ou à partir de démarches faites par l'IFAS.

²¹ASA : analyse de situations et activités

²² Arrêté du 10 juin 2021- 2- organisation de la formation

2.2 Les outils à la disposition des EAS

- ✓ l'EAS signe une convention de stage un mois avant son départ en stage (cf Annexe 7) conformément à la politique de stage (cf Annexe 10),
- ✓ la section relative à la vie des élèves permet aux représentants des élèves d'exprimer des besoins en lien avec la vie à l'IFAS : cf Annexe 8,
- ✓ la charte d'encadrement des apprenants aide soignants de l'ARS : cf. Annexe 9,
- ✓ les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux – cf Annexe 11,
- ✓ les livrets d'accueil : lorsqu'ils existent et mis à jour,
- ✓ les fiches d'identification de stage : mises à disposition sur le site des écoles. Elles sont destinées à permettre à l'apprenant de prendre connaissance des pathologies et prises en charges rencontrées sur le terrain de stage. De fait, mieux renseigné, l'EAS peut en amont du premier jour de stage et /ou de la préparation de stage élaborer ses objectifs personnels qu'il soumettra au CSF référent pédagogique,
- ✓ le portfolio et la grille d'actes et activités,
- ✓ le questionnaire de satisfaction en lien avec le déroulement du stage.

Le portfolio est un **outil de stage destiné à être partagé** par toutes les personnes impliquées dans le parcours de formation de l'apprenant. Outil de lisibilité et guide pour le tuteur, les professionnels de proximité, le CSF : il permet à l'apprenant de mesurer sa progression. Il est remis à l'EAS en accompagnement pédagogique individualisé.

C'est un document objectif de suivi de la progression de l'apprenant dans l'acquisition de ses compétences. Il permet de capitaliser des éléments de compétence acquis pour l'obtention du diplôme d'aide-soignant. Il fait le lien entre le temps de formation en institut et le temps de formation en stage.

Il appartient à l'apprenant qui doit le considérer comme un outil au service de son apprentissage pour favoriser une analyse de sa pratique conduisant à la professionnalisation.

Les professionnels soignants disposent du portfolio lors des stages pour identifier le parcours de l'élève, son niveau d'apprentissage et l'atteinte des objectifs :

Les objectifs généraux, à ajuster en fonction du contexte, prédéfinis dans le portfolio en lien avec l'ensemble des compétences.

Les objectifs spécifiques de l'apprenant liés à son parcours et aux possibilités offertes par le terrain de stage

Le portfolio est également à disposition du formateur pour réaliser sur chaque stage l'encadrement de l'apprenant et le suivi pédagogique.

Le formateur responsable du suivi pédagogique effectue avec l'apprenant des bilans à partir des grilles de synthèse du portfolio. Il effectue un bilan en fin de formation avant la présentation au jury du diplôme d'Etat.

2.3 Place de l'EAS

Les élèves sont préparés au stage lors de travaux personnels guidés par leur référent de suivi pédagogique.

Lors de la séquence le référent de suivi pédagogique, donne les informations pratiques, institutionnelles et réglementaires ainsi que les consignes relatives au stage préparé.

Il vérifie l'adéquation des objectifs posés au préalable par l'apprenant en regard des objectifs institutionnels (compétences à acquérir), de son parcours personnel (compétences acquises), des activités de soins acquises et des possibilités du lieu de stage.

Les objectifs formalisés dans le portfolio sont présentés au tuteur et/ou maître de stage au cours de la première semaine et peuvent être complétés, réajustés par la suite ²³.

Si un contrat pédagogique est mis en place, l'élève le présente au maître de stage et à son tuteur dès son arrivée en stage.

²³ Annexe 15 : Préparation de stage- document apprenant

L'EAS est responsable de la **gestion du portfolio** : il le présente aux professionnels de terrain dès son arrivée et le renseigne au fur et à mesure de ses apprentissages.

Pour lui permettre de réajuster ses objectifs et évaluer son niveau de progression, l'apprenant demande au tuteur un **bilan de mi- stage**. Ce bilan est renseigné sur le portfolio par le tuteur de stage lors d'un entretien.

L'apprenant alerte le tuteur de la réalisation du **bilan final** de stage au cours de la dernière semaine de stage. Ce document signé par l'élève, est remis dès la fin de stage au formateur référent de suivi pédagogique.

Lors de chaque stage, l'apprenant **réalise les travaux demandés** par l'équipe pédagogique.

Dans le but de constituer son dossier, l'apprenant se charge de photocopier celui-ci afin de l'inclure dans son portfolio.

Cette posture attendue est directement en lien avec la posture d'apprentissage explicitée plus haut et renvoie aux compétences attendues en termes d'autonomie et de responsabilisation.

2.4 Rôle des acteurs de l'encadrement en stage

Les acteurs de terrain sont responsables de l'encadrement des stagiaires. Ils concourent au fait que le stage soit qualifiant et professionnalisant. Nous retrouvons quatre catégories d'acteurs avec des missions spécifiques :

Le maître de stage : est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement. Il met à disposition de l'apprenant les moyens nécessaires au bon déroulement du stage. Il est garant de la qualité de l'encadrement. Il met à disposition des étudiants des ressources (Le livret d'accueil spécifique au service...).

Le maître de stage a une responsabilité d'alerte en lien avec le niveau d'acquisition de l'élève.

Cette alerte peut être liée soit à :

- une notion de risques,
- des difficultés pédagogiques,
- des difficultés disciplinaires.

Le niveau de transmissions de cette alerte est réalisé selon la gravité des faits au CSF et/ou à l'équipe de direction de l'IFAS. Un rapport circonstancié factuel est adressé à la direction de l'IFAS. De fait, en cas de saisine d'instances, leur participation en tant que témoin est requise.

Le maître de stage n'est pas habilité à suspendre de façon unilatérale le stage : il se met en relation directe avec le directeur de l'IFAS, qui décide si besoin de la suspension du stage. L'élève est alors reçu en entretien le cadre supérieur de santé en présence d'un formateur et est informé par courrier avec A/R de la décision de suspension du stage par le directeur.

Le maître de stage est garant de la réalisation du bilan de mi stage.

Le maître de stage supervise l'évaluation de fin de stage.

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant. Il assure l'accueil et prend connaissance des objectifs de formation de l'EAS. Il assure son suivi, évalue sa progression en réalisant avec l'EAS le bilan de mi- stage tracé dans le portfolio.

Il participe à l'évaluation des compétences, rencontre le CSF autant que de besoin et lors des séquences d'encadrement programmée.

Enfin, le tuteur évalue le stage en concertation avec les professionnels de proximité : renseigne le formulaire « bilan de stage » et supervise le portfolio.

Le professionnel de proximité assure l'encadrement au quotidien et en réfère au tuteur afin d'assurer un suivi de stage.

2.5 Les ASA (analyses de situation et activités)

La formation aide-soignante est une formation en alternance dont la finalité est d'amener l'apprenant « à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toutes situations de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle ».

Les objectifs des ASA pour l'apprenant sont :

- ✓ acquérir une capacité d'analyse réflexive : donner du sens aux actions,
- ✓ déceler et comprendre les ressources nichées et combinées dans une pratique ayant permis d'agir avec compétence,
- ✓ identifier et comprendre quelles ressources ont été mobilisées, mais qui n'ont pas permis, partiellement ou globalement, d'atteindre les résultats escomptés en lien avec la compétence attendue,
- ✓ permettre à l'apprenant de réfléchir à son implication dans un contexte donné,
- ✓ communiquer, échanger et argumenter sur l'analyse menée durant le stage avec les professionnels de stage si besoin et au retour à l'IFAS avec le groupe de suivi et le formateur référent de suivi pédagogique,
- ✓ favoriser et optimiser la capacité à rédiger les analyses de façon synthétique et claire.

En effet, il est demandé systématiquement pour chaque stage de décrire un type de situations rencontrées selon la demande des formateurs :

Une situation d'accompagnement ou de prise en soins d'une personne et les activités réalisées.

Une situation de soins, d'entretien des locaux et matériels, de communication, de travail en équipe.

Ces situations sont exploitées au retour de stage sur du temps de travail personnel guidé en groupe de suivi pédagogique.

2.6 L'encadrement de stage.

L'apprenant réalise des actes de soins, la présence d'un professionnel de terrain dans cet accompagnement est indispensable pour répondre à la complémentarité des rôles et faire reconnaître l'expertise des professionnels dans les soins. L'apprenant informe le tuteur et le maître de stage de la date de l'encadrement s'il y a lieu afin qu'ils puissent se rendre disponibles.

L'apprenant doit anticiper cette rencontre. La date d'encadrement clinique lui est communiquée par le formateur et programmée à partir de la deuxième semaine de stage.

Les élèves aides-soignants sont encadrés en stage par les formateurs de l'IFAS site de Thionville.

Le formateur contacte le terrain de stage, le maître de stage et/ou le tuteur pour l'informer de sa venue, afin que ce dernier puisse programmer le temps d'encadrement pour lequel il sera sollicité par le formateur.

L'encadrement est formatif, à ce titre il doit aider à la progression de l'élève et ne doit pas être réduit à un jugement des capacités de l'apprenant à un moment donné.

Un compte rendu de la séquence d'encadrement est enregistré dans le dossier scolaire informatisé de l'apprenant²⁴

²⁴ Annexe 14 : Compte rendu de séquence d'encadrement en stage IFAS

2.7 Au retour de stage

A l'issue du stage, au cours de la séquence pédagogique « Retour de stage » à l'IFAS

- Les apprenants remettent au formateur référent de suivi pédagogique : leur feuille de bilan de stage, leur planning « récapitulatif d'heures » signé par le maître de stage.
- Un temps d'accompagnement pédagogique individualisé est également prévu et inscrit au programme.

Ces séquences d'exploitation de stages sont animées par le formateur référent de suivi pédagogique.

2.8 La formation par apprentissage

2.8.1 : Rôles des différents acteurs :

- L'apprenti :
 - s'implique dans sa formation,
 - participe aux activités de l'entreprise,
 - prend connaissance du projet pédagogique,
 - prend connaissance et signe le règlement intérieur de l'institut,
- Le maître d'apprentissage :
 - il est responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise,
 - il assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention du diplôme,
 - il consulte et complète le portfolio de l'apprenti pour évaluer sa progression,
 - il s'informe des attendus du référentiel de formation.
- Le CFA :
 - il forme si nécessaire les maîtres d'apprentissage,
 - il garantit la qualité du processus de formation,
 - il établit la convention d'apprentissage, il se charge des formalités administratives avec les employeurs.
- L'Institut de formation :
 - assure la formation théorique,
 - organise la formation clinique (stage),
 - organise les évaluations et la diplomation,
 - assure le suivi pédagogique.

2.8.2 : Le livret d'apprentissage :

Dans notre institut, il correspond au portfolio. A chaque période chez l'employeur, l'apprenti renseigne un feuillet « d'apprentissage en milieu professionnel ». Le Portfolio devient l'outil de communication entre l'apprenti, le maître d'apprentissage, et l'institut de formation.

Le portfolio permet de faire le lien entre les apprentissages théoriques dispensés en instituts de formation et la pratique professionnelle construite sur le lieu d'apprentissage et sur les lieux de stage.

2.8.3 : Le suivi chez l'employeur :

Un formateur de l'institut de formation proposera des rencontres pédagogiques chez l'employeur, en présence de l'apprenti et du maître de stage. L'objectif de ces rencontres est d'évaluer la progression de l'apprenti. Le suivi peut aussi être demandé par l'apprenti ou par le maître de stage.

3 Le suivi pédagogique (SP)

Le suivi pédagogique est un temps de formation privilégié, inscrit au référentiel de formation. Il est dédié à l'accompagnement de l'apprenant dans l'individualisation de son parcours de formation. Il facilite la construction de son identité professionnelle et de son projet professionnel.

La relation apprenant/formateur qui est mise en place lors des suivis pédagogiques, est basée sur la confiance mutuelle et sur la coopération des parties au service du développement de l'autonomie professionnelle de l'apprenant : respect de la Parole, Ecoute, Honnêteté.

La confidentialité lors des entretiens peut être levée en concertation avec l'apprenant, avec circonspection, si la situation évoquée est contraire à la réglementation, aux principes éthiques ou légaux ou si la situation a un impact sur la formation ou sur la sécurité de l'apprenant. La traçabilité écrite est assurée dans le logiciel BL Scolarité : l'information peut être enregistrée en lecture pour tous ou en confidentiel.

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur deux modalités d'intervention :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation).

Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation).

3.1 L'accompagnement pédagogique individualisé (API)

Compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé est mis en place.

Il comprend :

- des tests de positionnement d'écriture, lecture, compréhension et d'utilisation des outils informatiques.
- la proposition de méthodes d'apprentissages, de prises de notes et d'organisation du travail.
- coaching : développement de l'esprit d'équipe, renforcement de la confiance en soi animé par un professionnel maîtrisant la préparation mentale, la gestion du stress et motivation.

3.2 Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)

Le suivi pédagogique individuel est un espace d'expression. Il est destiné à permettre à l'apprenant de définir des objectifs, des moyens, des méthodes dans le cadre de son parcours de formation et de professionnalisation.

Il s'appuie sur :

- ses besoins et ses demandes,
- la connaissance de soi : points forts et points à renforcer ou à améliorer,
- sa motivation, ses représentations de la profession,
- son implication, son engagement dans son parcours de formation,
- son projet professionnel,
- ses méthodes de travail,
- son adaptation aux situations professionnelles rencontrées,
- son auto-évaluation, sur sa marge de progression à partir de ses résultats, sa prise de conscience,
- l'acquisition des éléments de validation des compétences (acquisitions théoriques et cliniques),
- la tenue de son portfolio.

3.3 Organisation des groupes de suivi

Chaque CSF est « référent » pour un même groupe par année de formation. Cette organisation permet un suivi individualisé de l'élève, pendant toute la durée de sa formation.

La constitution des groupes est réalisée à partir de la liste d'émargement par ordre alphabétique.

Un changement de formateur référent de suivi pédagogique est **exceptionnel**, à la demande du formateur ou de l'EAS auprès l'équipe de direction. Cette demande argumentée est formulée par écrit par l'EAS.

3.4 Les outils du suivi pédagogique

Le CSF référent de suivi pédagogique utilise le logiciel de traçabilité et d'archivage des dossiers des apprenants « BL scolarité » pour traiter et analyser les informations à sa disposition.

Il s'appuie en particulier sur :

- le portfolio,
- la grille « apprenant » de premier entretien de suivi pédagogique,
- la grille « apprenant » entretien de suivi pédagogique ²⁵,
- le dossier d'évaluation continue²⁶,
- le dossier de suivi pédagogique individualisé,
- les éléments recueillis auprès des autres acteurs du dispositif de formation,
- le contrat pédagogique s'il y a lieu.

3.5 Rôle de l'apprenant

Il appartient à l'apprenant, acteur de sa formation, de s'impliquer dans son parcours de formation, de :

S'approprier et d'utiliser les outils (portfolio, projet pédagogique, règlement intérieur et le recueil des textes liés à la profession aide-soignant, grille de préparation au suivi pédagogique de l'apprenant ...).

S'investir dans une démarche d'auto-évaluation au regard de ses objectifs personnels d'acquisition, de progression ou de réajustement.

Clarifier ses valeurs et son projet professionnel.

Solliciter le formateur référent SP si besoin.

3.6 Rôle du CSF référent de suivi pédagogique

Dans le cadre de la prévention de rupture du parcours, le CSF référent de suivi pédagogique réalise chaque semestre le bilan des acquisitions de l'apprenant.

A ce titre, il est responsable de la gestion du dossier de l'apprenant durant son parcours formation :

- mise à jour des données,
- suivi des événements,
- suivi des absences en concertation avec la secrétaire,
- préparation du dossier pour le jury final d'attribution du diplôme d'Etat,

²⁵ Annexe 12 : grille « apprenant » préparation du 1^{er} entretien de suivi pédagogique

²⁶ Annexe 13 : grille « apprenant » préparation de l'entretien de suivi pédagogique

Le référent de suivi pédagogique a un rôle d'accompagnement de l'EAS dans son processus de professionnalisation. Dans une relation pédagogique basée sur l'engagement et le respect mutuel, il a un rôle, auprès des apprenants : A un rôle de soutien : il encourage les initiatives, offre des opportunités d'apprentissage, accompagne l'apprenant dans son autoévaluation.

De facilitateur : il questionne l'apprenant sur ses modes d'apprentissage et ses ressources. Il l'aide à découvrir ses représentations. Il s'agit de permettre à l'EAS de clarifier ce qui le questionne, d'identifier avec lui les options possibles et les moyens nécessaires.

D'aide l'apprenant à se situer dans le processus de formation et à être acteur de son développement (autonome et responsable).

Le référent de SP :

- analyse avec l'apprenant sa progression dans tous les domaines,
- lui propose une aide en cas de difficultés d'apprentissage tant en IFAS qu'en stage,
- fait le lien avec les tuteurs de stage, le secrétariat IFAS et l'équipe de direction,
- peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

3.7 Notre conception de l'accompagnement

« Accompagner quelqu'un ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre. C'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas » P Verspieren

Cette forme d'accompagnement « permet aussi de faire autrement de la formation, de la concevoir comme une médiation entre des connaissances, des apprentissages, des savoirs, et qui favorise le développement de l'autonomisation (...) »²⁷

1. Le processus évaluation / diplomation

4.1 Notre conception de l'évaluation

La formation aide-soignante est une formation professionnalisante. C'est pourquoi nous situons l'évaluation comme une composante du processus d'apprentissage et de construction des compétences.

L'évaluation consiste à établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Elle accompagne l'apprentissage. Il s'agit de permettre à chaque apprenant de repérer le curseur sur lequel il se situe, de mesurer les écarts entre sa production et ce qui est attendu en termes de fondamentaux et de réajuster : l'enjeu majeur est bien « le savoir agir avec compétence dans chaque situation singulière de soins ».

Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec nos principes pédagogiques et notre philosophie institutionnelle.

Les modalités d'évaluation sont annoncées à la présentation de chaque bloc : étude de situation à l'écrit ou pratique simulée. Tous les cours dispensés sont susceptibles de faire l'objet de questions.

Ainsi, les évaluations n'ont pas pour unique objet de valider des blocs de compétences mais de préparer les élèves aides-soignants à l'exercice pratique de la profession et de vérifier l'acquisition des connaissances incontournables et des éléments de compétences fondamentales. Un temps dédié aux révisions des fondamentaux est prévu avant chaque évaluation.

4.2 Références réglementaires

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

²⁷GONNIN-BOLO, A ; 2010. *Recherche et formation –N°62- L'accompagnement dans la formation*, pp.17.Collectif.

4.3 Validation des compétences

Les compétences sont au nombre de 11.

La validation des compétences est le résultat de :

- l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée en milieu professionnel,
- l'évaluation validant chaque bloc de compétence,
- l'acquisition des compétences se fait tout au long de l'année,
- le bilan d'acquisition des compétences est réalisé in fine, par le formateur référent de suivi pédagogique, pour la présentation du dossier de l'apprenant au jury final de délivrance du DEAS.

2. Prévention des risques psychosociaux

Depuis septembre 2021, au sein de la Coordination des Ecoles en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey, un dispositif a été créé et mis en place pour les apprenants en Santé. Il s'intitule : « *Entre bien-être et mieux-être : un espace d'accompagnement des apprenants* ».

Il repose sur une idée fondatrice : « La clé ? Prendre soin de soi pour prendre soin des autres... » Cet espace, qui se décline sous forme d'ateliers (individuels ou en groupe), propres à chaque site des 5 filières, permet de prévenir ou limiter les troubles liés au stress durant leur formation en santé. Plusieurs ateliers sont proposés : *Méditation de pleine conscience (technique MBSR)*, *approche type « coaching »*, *atelier « écriture »*, *café philosophique*, *représentations sur « Bien-être et Formation »*.

D. Projet pédagogique des EAS site de Thionville

La formation se déroule par alternance selon l'organisation suivante :

- 22 semaines de cours de 35 heures soit 770 heures d'enseignement théorique,
- 22 semaines de stage répartis en 4 stages de 5 et 7 semaines.

Cadrage programmatique²⁸ en annexe

Pour l'IFAS de Thionville, les dates de congés sont :

- **HIVER** : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024.
- **PRINTEMPS** : du samedi 19 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024.

L'équipe pédagogique, garante de l'application de l'arrêté du 10 juin 2021, organise la formation à l'Institut de formation aide-soignant (IFAS) et en stage. Elle est chargée sous couvert Directeur, Coordonnateur Général des Instituts de formation en Santé du CHR Metz Thionville et du CH Briey, de l'organisation des épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) à partir du référentiel de formation.

La planification des stages est réalisée par l'équipe pédagogique en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales de Thionville et des environs.

Les formateurs souhaitent développer chez les apprenants des savoirs faire et des savoir être à partir de situations concrètes de soins et des pratiques simulées autant que possible.

²⁸ Annexe 6 : cadrage programmatique 2021/2022- IFAS site de METZ

Pour le Bloc 1 « accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale » regroupant les compétences :

1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

Les formateurs s'engagent à mettre en œuvre une pédagogie permettant d'acquérir le raisonnement clinique nécessaire à travers des études de situations. Pour cela le concept des 14 besoins selon Virginia Henderson est utilisé.

Des travaux pratiques sur les soins de confort sont organisés et encadrés par des professionnels de santé.

Dans le cadre de la mise en place d'activité d'accompagnement et / ou de maintien du lien social : un TD de plusieurs séquences prépare le futur aide-soignant à un exercice d'animation auprès de personnes âgées est organisé en groupe restreint en EHPAD » (module 1).

2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

Ce module se déroule sous forme de TD pendant lesquels les élèves vont travailler sur de situations cliniques dans lesquelles ils repèreront et analyseront les situations à risque. Ils mettront en place des actions préventives et les évalueront.

La recherche des risques s'appuie sur l'outil de l'H.A.S.²⁹ « repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation » et l'exploitation des fiches repères en découlant.

L'évaluation du bloc 1 sera réalisée à l'écrit, à partir d'une étude de situation mettant en évidence le raisonnement clinique de l'apprenant, le repérage des situations à risques et ses connaissances en lien avec les enseignements des modules 1 et 2.

Pour le bloc 2 : « Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration » regroupant les compétences :

3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

Ce module développe les notions d'anatomie physiologie nécessaires à l'aide-soignante pour comprendre les processus physiopathologiques, apprécier l'état clinique du patient et adapter les actions à mettre en œuvre.

Un Escape Game organisé est organisé au sein de l'IFAS afin de réviser l'anatomie-physiologie du Module 3 de manière ludique et surprenante.

4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

Le module 4 est complété par l'étude de situations et de pathologies prévalentes en soins courants et aigus.

- ✓ Les élèves réaliseront du raisonnement clinique à partir de situations emblématiques. Des travaux pratiques en situations simulées permettront l'apprentissage des activités de soins aide soignants
- ✓ Dans le cadre des enseignements en lien avec la gérontologie, un TP de simulation du vieillissement et du handicap.
avec du matériel de simulation (kit de vieillissement et kit visuel).
- ✓ Une initiation au toucher-massage dans la relation soignant-soigné (manière de communiquer, d'entrer en relation par le biais du langage non verbal et de créer une relation de confiance), éveil sensoriel et tactile auprès d'adultes, prise de conscience du toucher dans les soins est proposée en petit groupe et de façon individuelle en ce qui concerne la réflexologie, dans le cadre du développement personnel.
- ✓ Les élèves pourront rencontrer lors d'un TD une infirmière de l'association AMODEMACES pour la prévention des cancers.
- ✓ Les élèves participeront à une séquence de simulation dans le cadre de l'intégration des fondamentaux en lien avec les connaissances incontournables du bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration, et mobilisation des modules enseignés.

5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

L'ergonomie est enseignée en situation simulée en salle de pratique par un intervenant externe spécialisé permettant l'appropriation de l'utilisation adéquate du matériel de manutention.

L'évaluation du BLOC portera sur :

- ✓ Une étude de situation en soins aigus permettant d'apprécier la pertinence de la mise en œuvre de soins adaptés au regard de l'état clinique de la personne.

²⁹ H.A.S : Haute Autorité de Santé

- ✓ Une pratique simulée en ergonomie.

Pour le bloc 3 : « Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants » regroupant les compétences :

6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

Les différentes techniques de communication sont abordées ainsi que l'information et les droits des patients.

Des ateliers de simulation d'actions d'informations et d'éducation des patients seront organisés.

Vous bénéficierez :

- ✓ d'une approche théorique de la bienveillance et du concept d'humanité,
- ✓ d'une intervention du groupe OMEGA, dans le cadre de la gestion de l'agressivité et des conflits,
- ✓ de la visite d'une structure équipée d'un « Snoezelen' » permettant de découvrir d'autres moyens de stimulation des cinq sens auprès des adultes handicapés ou des personnes âgées dans un milieu porteur et sécurisé,
- ✓ d'une approche théorique et pratique de « la récupération espacée » selon la méthode Montessori dans le cadre de la prise en soins de patients atteints de la maladie d'Alzheimer,
- ✓ d'une approche dans le cadre de la formation des aidants naturels, informations concernant le métier d'assistante de soins en gérontologie et géronto-technologie avec Robot Parot,
- ✓ d'une initiation au langage des signes afin de sensibiliser les élèves à l'accueil du public sourd et aux métiers en relation avec la surdité.

7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

Une réflexion sur l'accompagnement et le tutorat est proposée par le biais de travaux dirigés ainsi, qu'une présentation de situation relationnelle d'encadrement sous forme de simulation avec des jeux de rôle, devant ses pairs.

L'évaluation du bloc 3 sera réalisée en deux temps :

- ✓ un écrit portant sur l'étude et l'analyse d'une situation relationnelle vécue en stage accompagné d'un oral portant sur l'argumentation de l'étude et de l'analyse de leur situation relationnelle vécue en stage.

Pour le bloc 4 : « Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention » regroupant les compétences :

8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

Les apports théoriques et les travaux pratiques sont encadrés par des référents hygiène et des professionnels du service de médecine infectieuse.

L'évaluation du bloc se fera par la rédaction d'une analyse de pratique à partir d'une situation d'hygiène recueillie en stage (1^{er} stage).

Pour le bloc 5 : « Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques » regroupant les compétences :

10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

- ✓ Les transmissions orales feront l'objet de différentes pratiques simulées.
- ✓ La démarche qualité et la gestion des risques sera enseignées par le référent qualité.
- ✓ L'évaluation du bloc portera sur l'étude de situation au travers d'un cas clinique et des QROC en lien avec les transmissions ciblées et la planification, l'organisation des soins et la démarche qualité.
- ✓ Une journée au service des transports patients (TIPS) est organisée pendant un des stages sur le site de Bel Air pour chaque élève individuellement.

E. Evaluation du projet pédagogique

Objectif : Le projet pédagogique est validé Il est conforme, pertinent, cohérent, réalisable et respecte les critères d'évaluation ci-dessous.		Codage		
Le Projet pédagogique doit être	Le projet pédagogique	OUI	NON	Observations
Conforme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respecte l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale [...] 2. Répond au cadre réglementaire de la formation 3. Est actualisé à chaque rentrée scolaire/ universitaire 4. Définit les modalités de sa diffusion (<i>apprenants, partenaires, tutelles</i>) 			
Pertinent	<ol style="list-style-type: none"> 1. Répond à des orientations professionnelles explicites (finalités, concepts, valeurs.) 2. Intègre la stratégie de développement de l'offre numérique 3. Prend en compte les éléments du bilan pédagogique 4. Définit les principes pédagogiques visant l'atteinte des objectifs 5. Enonce les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation 6. Explicite les choix de l'alternance de la formation au niveau théorique et clinique 7. Explicite le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap 8. Développe les modalités d'individualisation des parcours et la stratégie de prévention des ruptures des parcours 			

Précis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer la planification de l'alternance 2. Lister les lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires 3. Expliciter les modalités d'encadrement et de tutorat négociés avec les responsables des structures d'accueil 4. Communiquer sur les prestations offertes à la vie étudiante. 5. Répondre aux compétences professionnelles attendues dans l'exercice 6. Répondre aux évolutions professionnelles 7. Expliciter le dispositif de suivi pédagogique 8. Expliciter le dispositif d'évaluation 			
Réalisable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en compte des ressources disponibles : humaines, matérielles, financières et organisationnelles 2. Intégrer une vision prospective des compétences des formateurs 3. Intégrer la dimension économique 4. Prévoir une évaluation du projet 			

III. SOMMAIRE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Modalités horaires par modules selon les différents cursus (hormis API/TPG/SPI)
- Annexe 2 : Engagement Qualité des Ecoles et Instituts de Formation en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey
- Annexe 3 : Engagement Qualité de l'IFAS Thionville
- Annexe 4 : Charte concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnes en situations de handicaps
- Annexe 5 : Organigramme IFSI/IFAS CHR Metz Thionville site de Thionville
- Annexe 6 : Cadrage programmatique 2023/2024
- Annexe 7 : Convention individuelle de stage
- Annexe 8 : Section Relative à la vie étudiante
- Annexe 9 : Charte d'encadrement de l'ARS Lorraine
- Annexe 10 : Politique de stage Coordination
- Annexe 11 : Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux
- Annexe 12 : Grille apprenant préparation 1^{er} entretien de suivi pédagogique
- Annexe 13 : Grille apprenant préparation entretien de suivi pédagogique
- Annexe 14 : Compte rendu de séquence d'encadrement en stage IFAS
- Annexe 15 : Préparation de stage document apprenant
- Annexe 16 : Equivalences de compétences et allègements de formation

Annexe 1 : Modalités horaires par module selon les différents cursus (hormis API/TPG/SPI)

MODULES	C.COMPLET	Nbre de jours	ASSP	Nbre de jours	DEAES/MCAD 2021	Nbre de jours	DEAS/MCAD 2016	Nbre de jours	SAPAT	Nbre de jours	ADVF	Nbre de jours
1	147	21		0	98	14	98	14		0	98	14
2	21	3		0	14	2	14	2		0		0
3	77	11	77	11	63	9	77	11	77	11	77	11
4	182	26	182	26	161	23	161	23	182	26	182	26
5	35	5	35	5		0	35	5	35	5		0
6	70	10		0		0		0		0		0
7	21	3		0	21	3	21	3		0	21	3
8	35	5		0	21	3	35	5	35	5	35	5
9	35	5		0				0	35	5	28	4
10	70	10		0			35	5	70	10	49	7
THEORIE	770	99	371	42	455	54	553	68	511	62	567	70
STAGE	770		350		420		420		490		595	
TOTAL	1540		721		875		973		1001		1162	
FRANCHISE en heures Absences max	77		36		44		49		50		58	

Annexe 2 : Engagement Qualité des Ecoles et Instituts de Formation en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey

Rubrique « Engagement Qualité » PJ « Lettre d'engagement Qualité »



www.ecolesantemetz.com

**LA DEMARCHE QUALITE AU SEIN DE LA
COORDINATION
DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION EN SANTE
DU CHR METZ-THONVILLE ET CH BRIEY**



**Ecoles et instituts de formation en santé
du CHR Metz-Thionville et CH Briey**

Institut : IFAS Thionville
Année scolaire 2023 - 2024

La coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et du CH Briey représente un ensemble de 10 écoles et instituts, couvrant 5 filières de formation, répartis sur 5 sites géographiques et comptant près de 1600 apprenants. L'institut d'aides-soignants de Thionville fait partie de cette coordination. Il est agréé pour la formation de 50 apprenants.

L'ensemble de ces instituts est engagé dans une démarche qualité depuis que la coordination a vu le jour, en 2015. Un SMQ (Système de Management de la Qualité) y est déployé, et tend vers une conformité croissante avec la norme système ISO 9001 :2015.

L'activité globale de la Coordination est orchestrée selon une approche processus, dont le pilotage de chacun est assuré par les membres de l'équipe de direction. Des binômes de pilotage processus associant Adjoint de direction et Relais qualité, opèrent pour une amélioration continue de ces derniers.

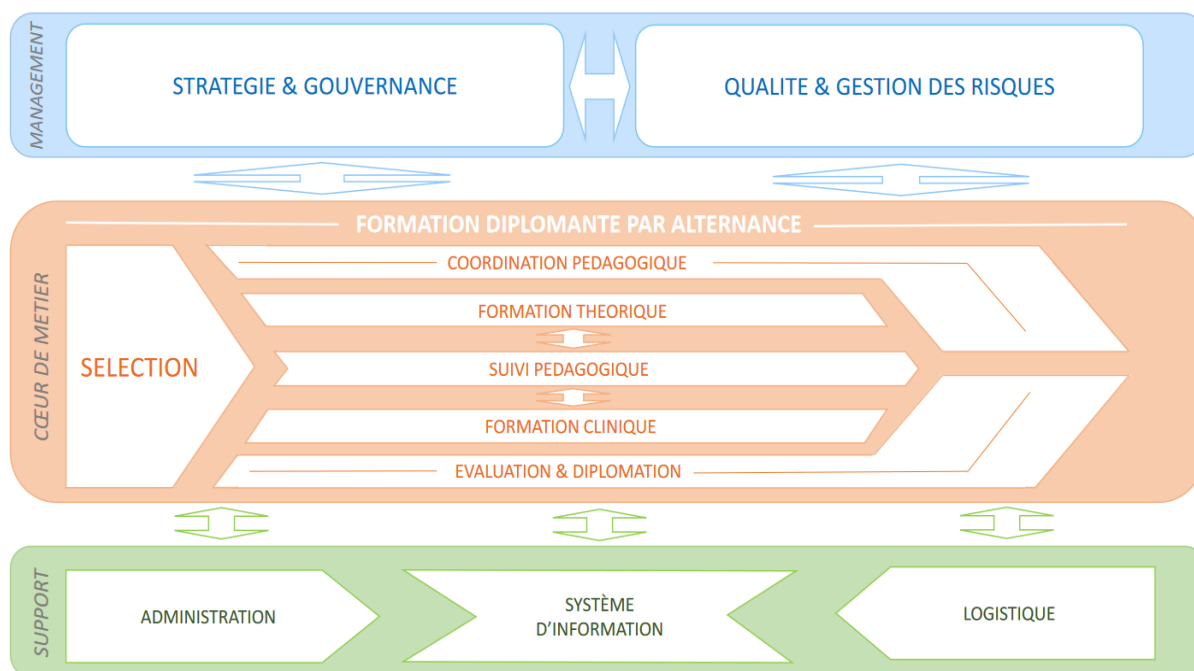


Fig. 1 – Cartographie des processus de la coordination V8-2023

Ce système s'appuie sur un organe essentiel : le **CoPil** (Comité de Pilotage) **qualité**. Celui-ci, de façon bimensuelle, rassemble autour du Directeur coordonnateur général et du Coordonnateur qualité, 7 relais qualité (0,3 ETP), une secrétaire (0.2 ETP), ainsi que l'ensemble des adjoints de Direction, dans leurs rôles de pilotes de processus.

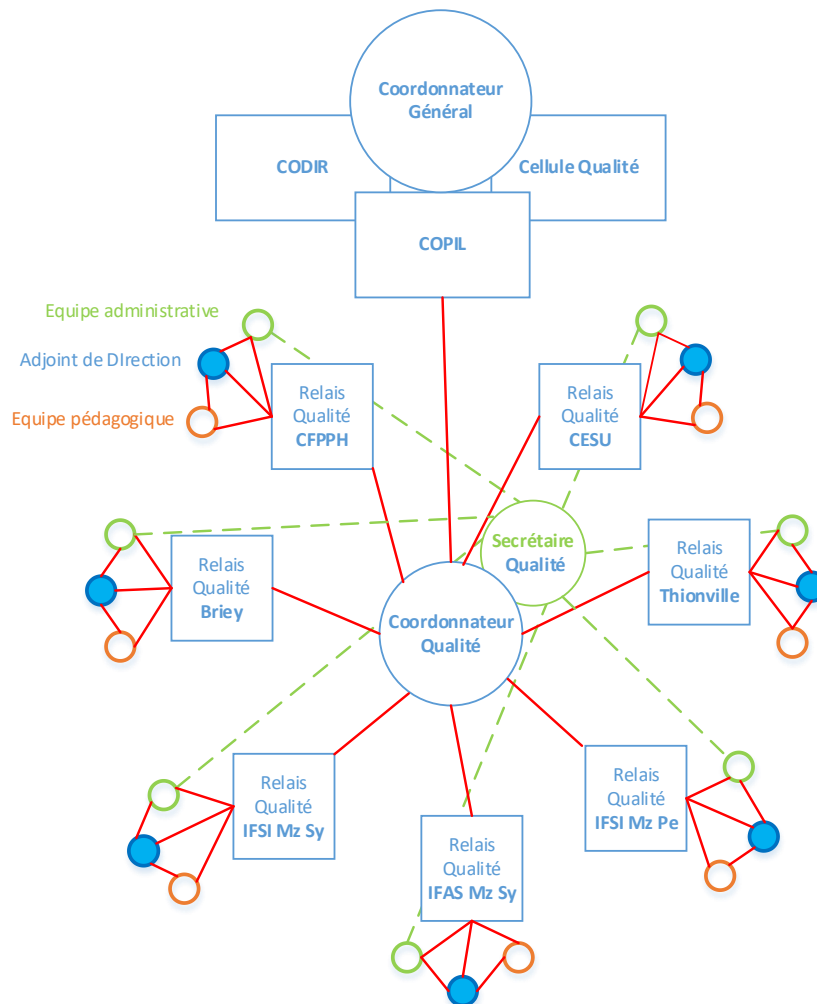


Fig 2- Représentation opérationnelle du SMQ de la Coordination

Les relais et la secrétaire qualité sont les interlocuteurs privilégiés du coordonnateur. Le rôle des relais qualité revêt 2 dimensions :

- **Au niveau central** (Coordination) : ils opèrent en binôme avec les pilotes de processus, mettant leur compétence technique (méthodes et outils qualité) au service du pilotage de processus.
- **Au niveau local** (institut) : soutenus dans leur rôle par les adjoints de Direction, ils accompagnent les équipes dans le déploiement conforme sur site de la politique qualité définie chaque année à l'occasion d'une revue de Direction (RDD). Ils constituent alors un lien fonctionnel entre les équipes des instituts et la fonction centrale.

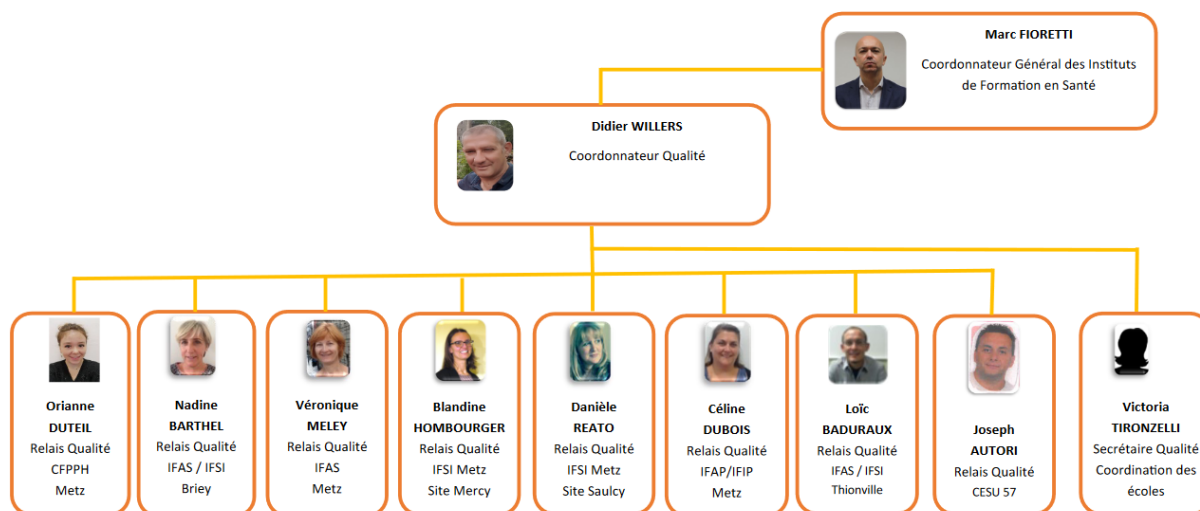


Fig. 3 - Organigramme de la cellule qualité

La journée du mardi est, pour la Coordination, dédiée à l'alimentation, la régulation et la supervision que nécessitent le fonctionnement et le développement du SMQ.

Enfin, il est à noter que ce SMQ est digitalisé, s'appuyant sur un ensemble d'applicatifs, dont une **GED** (Gestion Electronique des Documents) robuste, qui composent un environnement numérique essentiel au vu de la dimension de la Coordination.

Activité 2022-2023 : les grandes lignes

La **certification Qualiopi** a été obtenue en première présentation, et sans réserve, en décembre 2021 pour les instituts du CH Briey et ceux du CHR Metz-Thionville, à l'exception du Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière de Metz qui a bénéficié quant à lui, de la **certification Eduform**, en partenariat avec le Greta Lorraine Nord.

Les audits de surveillance, planifiés pour la rentrée 2023, ont été l'occasion de poursuivre le renforcement de la conformité au **Référentiel National Qualité**.

Concrètement, des améliorations notables ont été apportées :

- Dans le champ du pilotage des processus métiers :
 - Formalisation de la démarche d'amélioration continue (dashboards processus, plans d'action, fiches projets)
 - Enrichissement des macro procédures pour les processus métier
- Dans le champ du recueil de données :
 - Dotation des processus métier en collecteurs et dashboards d'indicateurs de performance (KPI) et de satisfaction
 - Renforcement de la démarche de recueil de données de satisfaction des apprenants (enquête bi-annuelle, retours apprenants, collecte de données systématique en retour de stage...)
- Dans la maîtrise documentaire : réingénierie de la GED, constitution de bibliothèques processus

La prise en compte des **parties intéressées** que sont les apprenants, les personnels internes, les intervenants, les maîtres de stages et autres partenaires locaux et régionaux est source d'évaluation et d'interrogation des pratiques, ainsi que d'amélioration.

Satisfaction apprenants : résultats 2023

		ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTIES INTERESSEES COORDINATION (* Net Promoteur Score)									
Filière	Institut	Promotion	Année scolaire 2022 - 2023								Evol
			Campagne #1 (12 au 16/12/22) IFIP (22 au 28/05/23)				Campagne #2 (22 au 28/05/23)				
			Effectifs au 01/12/2022	Nombre de répondants	Taux de retours	Tx Satisfaction	Effectifs au 01/05/2023	Nombre de répondants	Taux de retours	Tx Satisfaction	
Apprenants	Briey	L1	33	27	81.8	85.2	32	21	65	71.5	↔
		L2	27	19	70.4	84.2	27	17	63	71.0	↔
		L3	40	32	80.0	64.5	36	15	42	85.7	↗
		Institut	100	78	78.0	76.6	95	53	66	75.0	↔
	Metz-Mercy	L1	0	0	0	0					
		L2	63	14	22.2	71.4					
		L3	8	8	100.0	87.5					
	Metz Peltre	Institut	71	25	35.2	75					
		L1	155	97	62.6	73.4	142	50	35	80.0	↗
		L2	113	122	108.0	63.1	110	68	62	42.4	↔
		L3					71 (Mercy)	23	32	73.9	↔
	Metz Saulcy	Institut	268	225	84.0	69.2	323	142	44	61.4	↔
		L1	182	124	68.1	76.2	173	99	57	78.4	↗
		L2	146	58	39.7	70.7	144	49	34	49.0	↔
		L3	210	69	32.9	53.6	180	48	27	49.0	↔
	Thionville	Institut	538	252	46.8	68.4	497	196	39	69.1	↗
		L1	95	37	38.9	68.6	88	20	23	57.9	↔
		L2	74	72	97.3	61.1	72	65	90	52.3	↔
		L3	98	37	37.8	52.9	84	23	28	65.2	↔
	TOTAL Filière	Institut	267	160	59.9	61.8	244	108	44	56.1	↔
		1244	746	60.0	68	1159	500	43	64.7	↔	
IFAS	Briey	30	30	100.0	63.3	18	12	67	75.0	↗	
	Saulcy	30	23	76.7	100	28	18	64	88.9	↔	
	Apprentis	9	4	44.4	100	9	4	44	25.0	↔	
	Autres	38	33	86.8	87.5	35	12	34	83.3	↔	
	Total	47	37	78.7	88.9	44	16	36	68.8	↔	
TOTAL Filière		107	96	89.7	84.2	90	46	51	78.3	↔	
		20	17	85.0	100	21	21	100	95.2	↔	
IFIP (rentrée décalée)		20	19	95.0	100						
CFPPH	Apprentis	24	22	91.7	95.5	24	15	63	93.3	↔	
	Autres	42	37	88.1	94.4	42	25	60	100.0	↗	
	Total	66	59	89.4	94.8	66	40	61	97.5	↗	
Coordination		1457	964	66.2	72.5	1356	625	46	68.4	↗	

Fig. 4 – Synthèse satisfaction apprenants Coordination 22-23

Amélioration de l'environnement numérique de travail et des outils collaboratifs : un accès à l'information étendu pour les apprenants

Le site web de la Coordination (www.ecolesantemetz.com) représente à ce jour un volume de plus de 300 pages. L'activité s'y stabilise (env. 320.000 sessions / 9 mois : 1500 sessions/j), depuis l'ouverture du site en 2015. Augmentation du nombre de sessions par utilisateur, baisse du nombre de pages par session ainsi que du taux de rebond peuvent s'interpréter comme un accès à l'information plus rapide et/ou pertinent ; et de meilleures compétences numériques chez les apprenants. L'accompagnement numérique lors des rentrées, effectué par les relais qualité et l'augmentation des fonctionnalités dédiées à la pédagogie expliquent en partie ces résultats.

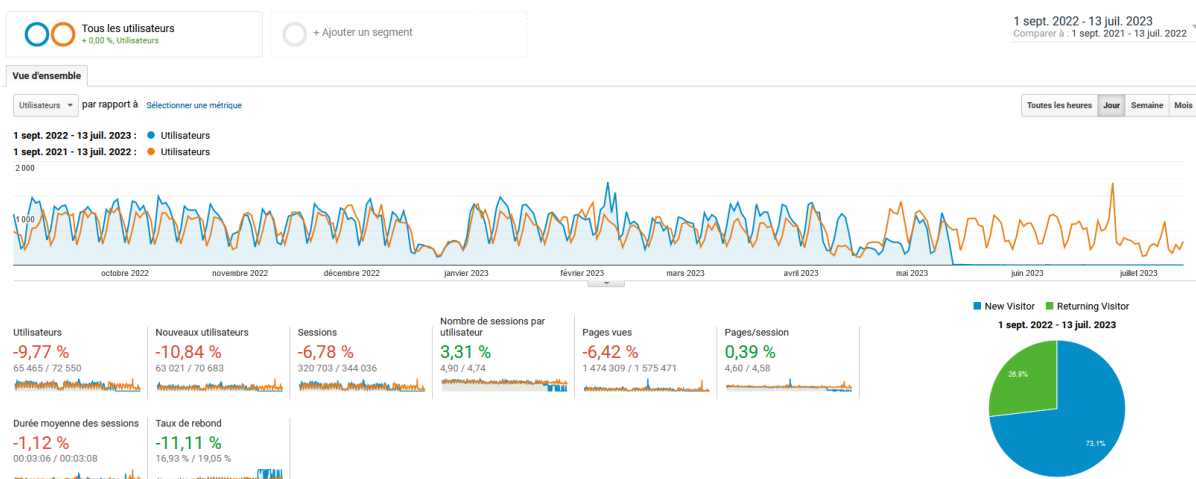


Fig. 5 – Rapport d'audience du site web <https://ecolesantemetz.com>, source Google Analytics au 17/07/23

La particularité du site de la coordination est d'héberger des **espaces étudiants** qui permettent à ces derniers d'accéder à un grand nombre d'informations :

- fils d'actualités
- plannings et programmatiques
- annuaire
- documents d'information divers...

Mais aussi et surtout, **ces espaces ouvrent sur le système de gestion documentaire**. Les apprenants ont ainsi accès :

- aux **supports d'enseignements théoriques** (5000 documents dynamiques hébergés sous forme de syllabus) et à leur évaluation
- aux **fiches d'identification des lieux de stage** (env. 500 à ce jour) et à leur évaluation

En 2021–2022, une **plateforme de dépôt de fichiers sécurisée** a été développée pour que les apprenants puissent restituer travaux et évaluations au sein de cet environnement. Sa mise en production a sécurisé les opérations en lien avec le processus [Evaluation & Diplomation].

Le recueil de satisfaction et l'évaluation de la conformité des stages sont rendus systématiques, via l'adjonction d'un applicatif spécifique permettant le **recueil de données à l'issue de chaque stage** et cela, à l'intérieur même de chaque fiche stage, ce qui permet un reporting des données au niveau central, via le processus de la formation clinique et sert de base formelle pour travailler à l'amélioration de la [Formation clinique] des apprenants.

Le pendant de ce dispositif pour la [Formation théorique] est en cours de développement.

Enfin, la gestion des dossiers des apprenants, ainsi que la gestion de l'activité pédagogique planifiée des instituts, s'appuient sur un environnement dont l'éditeur est Berger-Levrault. Un projet de mise à niveau et de fusion des bases est en cours depuis trois années. Les premiers volumes ont été livrés en juin 2023.

Perspectives 2023-2024

Qualiopi : audit de surveillance en septembre/octobre 2023

La certification Qualiopi implique des audits externes à la fréquence de 18 mois. Les audits de suivi ont été planifiés pour les sites de Briey et de Metz-Thionville. Outre le contrôle effectué sur les points pris en compte lors de l'audit initial, l'accent sera mis sur les dispositifs de veille (veille réglementaire, veille métiers, veille pédagogique et technologique) ; les aménagements en faveur du public en situation de handicap ; la satisfaction des bénéficiaires et le suivi des actions correctives apportées au système.

Ce dernier point est l'expression directe de la mise sous assurance qualité des instituts de formation. Des éléments de preuves de la formalisation de cette démarche d'amélioration seront attendus par les auditeurs.

Management des relations avec les parties intéressées : maîtres de stage, intervenants

Le développement des outils numériques dédiés à la robustesse de l'ingénierie pédagogique devrait déboucher sur une collaboration plus formelle avec les maîtres de stage et intervenants (prestataires et vacataires). En effet la relation qui les lie aux instituts est de nature proche des formes de sous-traitance ; la maîtrise des risques autant que la démarche d'amélioration continue doivent s'y étendre. Cela impliquera sans doute d'ouvrir l'environnement numérique à ces parties intéressées, dans la perspective d'un travail collaboratif plus affirmé.

Pilotage processus, Otarie, enquêtes de satisfaction

En parfaite cohérence avec les exigences du référentiel Qualiopi, le pilotage des processus de management et cœur de métier, est amené à se renforcer. Le suivi des actions d'amélioration impose d'appliquer le classique PDCA en qualité (roue de Deming) : Planifier, Mettre en œuvre, Evaluer, Ajuster. Soit au final, pour les pilotes de processus, être en capacité de disposer d'indicateurs pertinents, de moyens de mesure et d'évaluation, qui impliquent la formalisation d'objectifs et de suivi des réalisations.

Le management de la qualité permettra aux organes décisionnaires de disposer d'une information toujours plus complète afin d'ajuster la stratégie institutionnelle.

Il sera nécessaire d'étendre les fonctionnalités de l'outil de traitement des réclamations, au traitement des événements indésirables, ainsi que des non-conformités ; ces deux aspects concerneront préférentiellement les personnels internes de la Coordination et permettront l'ajustement du SMQ.

Recherche de transversalité

Une lecture plus transversale de la démarche qualité devrait être renforcée avec le développement de 2 projets d'envergure.

Le premier, placé sous l'autorité des processus [Qualité &GdR] et [Coordination pédagogique] et dont les bases ont été posées début 2023, consistera au suivi d'**apprenants traceurs**. A l'instar de ce qui existe au sein des établissements hospitaliers, l'objectif est de recueillir, analyser et traiter les données de vécu d'un échantillon d'apprenants de la Coordination. Cela afin, entre autres, de déceler d'éventuelles incohérences dans les rouages du déroulé de l'expérience utilisateur au sein de chaque institut de la Coordination.

Le second, placé sous l'autorité du processus [Qualité &GdR] consistera à développer une stratégie d'audits internes afin de contrôler et évaluer le degré de conformité des pratiques professionnelles avec les procédures métiers en vigueur. Ce projet ambitieux permettra d'amorcer une dynamique d'évaluation ciblée des pratiques professionnelles et permettra d'obtenir un feed-back sur les procédures en vigueur afin d'en mesurer la pertinence et l'adaptation au contexte.

Orientation ISO 9001 réaffirmée

Eu égard à la convergence du modèle Qualiopi et celui de l'ISO 9001, en accord avec la politique qualité définie par la Direction de la Coordination, le déploiement de la démarche qualité se poursuit en se référant au modèle ISO 9001, norme système. Ainsi, les 7 principes de la norme constituent la dynamique de la démarche qualité déployée et se renforcent, au sein de la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey :

- Orientation client
- Leadership (responsabilité de la direction)
- Implication du personnel
- Approche processus
- Amélioration (continue)
- Prise de décision fondée sur des preuves
- Management des relations avec les parties intéressées

La consolidation du SMQ en référence à l'ISO 9001 a permis jusqu'ici, et permettra d'anticiper encore les exigences des certifications à venir.

Annexe 4 : Charte concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnes en situation de handicaps



www.ecolesantemetz.com

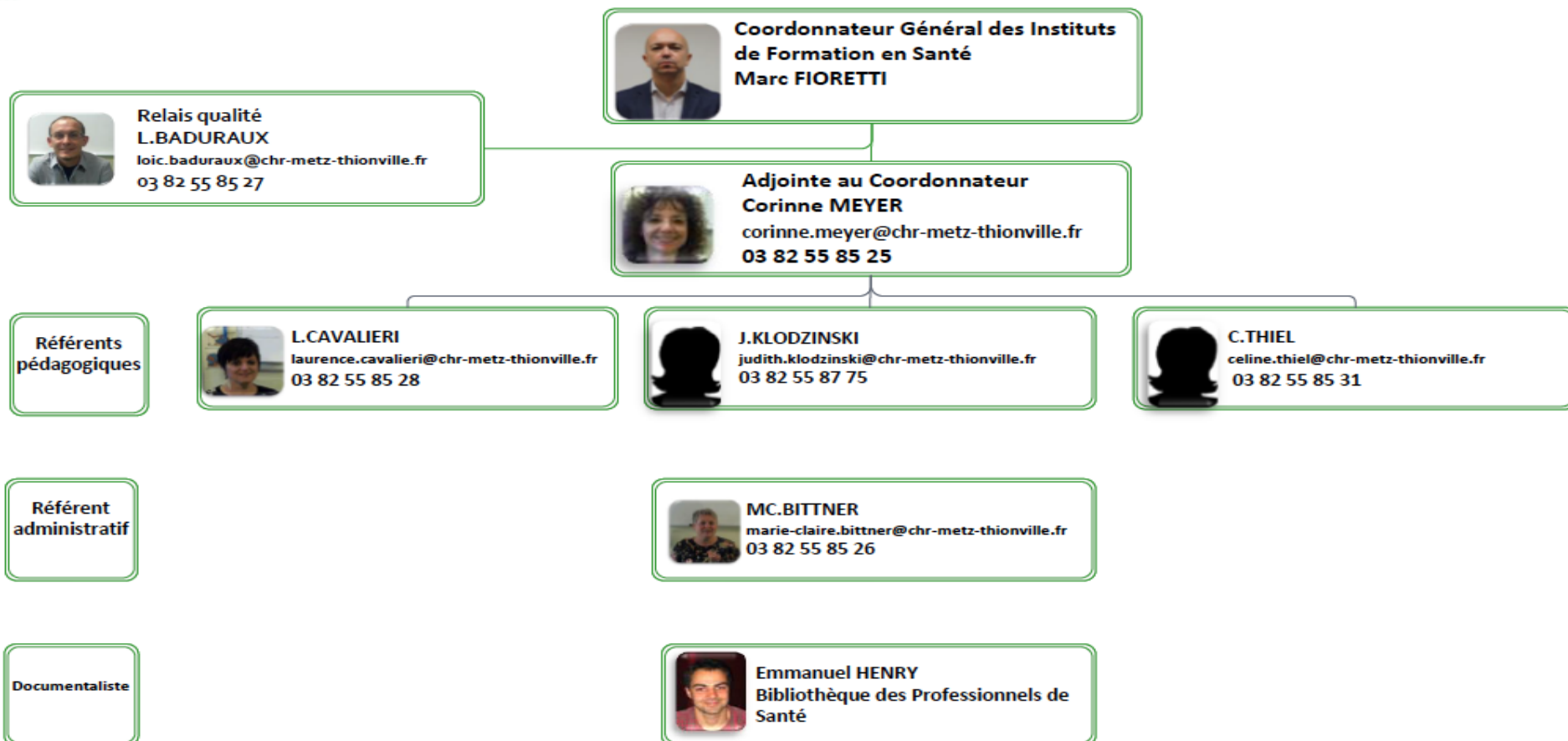
Rubrique : présentation de l'Institut de formation

Annexe 5 : Organigramme IFSI/IFAS CHR Metz Thionville site de Thionville



Organigramme IFAS Thionville

17/08/2023



Annexe 6 : Cadrages programmatiques 2023/2024

IFAS CHR Metz Thionville Site de Thionville		Cadrage programmatique Rentrées de Sept 2023 à 2024 (+ rentrée de mars 2023)																								Version 3 du 23/06/2023																																					
2023 2024		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		JANVIER 2024		FEBVRIER		MARS		AVRIL		MAY		JUN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE																									
N° semaine		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1	C Complète ASHQ rentrée n°2 28/09/2023	[Cadrage des semaines]																								CURSUS COMPLETS - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
2	*Apprentis en C Complète rentrée n°2 28/09/2023	[Cadrage des semaines]																								CURSUS COMPLETS EN APPRENTISSAGE - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
3	Apprentis en Cours Complète 12/13/14/15/16/17/18/19 rentrée n°1 20/03/23	[Cadrage des semaines]																								CURSUS COMPLETS EN APPRENTISSAGE - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
4	Apprentis en Cours Complète 12/13/14/15/16/17/18/19 rentrée n°1 20/03/23	[Cadrage des semaines]																								CURSUS COMPLETS EN APPRENTISSAGE - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
5	Apprentis ASP 345 rentrée n°1 20/03/23	[Cadrage des semaines]																								CURSUS ASP PAR APPRENTISSAGE - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
6	Apprentis MCAD/DEAS (D21) 1/2/3/4/7/8 (avec allongement) rentrée n°1 28/09/2023	[Cadrage des semaines]																								CURSUS MCAD / 2011-2016 EN APPRENTISSAGE - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
7	MCAD 2016 (M1 M2 M10)	[Cadrage des semaines]																								CURSUS MCAD / 2011-2016 EN APPRENTISSAGE - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
8	TP ADVF 13/14/15/16/17 (avec allongement) rentrée n°1 28/09/2023	[Cadrage des semaines]																								CURSUS ADVF EN APPRENTISSAGE ou en cursus partiel - Rentrée du 28 août 2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
9	Apprentis ASP et ASP Cursus ou Modulaires, soit apprentis rentrée n°2 28/09/2023	[Cadrage des semaines]																								CURSUS ASP EN APPRENTISSAGE ou EN CURSUS PARTIEL hors apprentissage - Rentrée du 28/09/2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	
10	Apprentis SAPAT 2011 et SAPAT en Cursus Modulaires, soit apprentis rentrée n°2 1-4-5-8-9-10	[Cadrage des semaines]																								CURSUS SAPAT de 2011 EN APPRENTISSAGE ou en CURSUS PARTIEL hors apprentissage - Rentrée du 28/09/2023				Sem 27 (2 Juillet) 6ème sem de stage rendu feuillets compétences de stage)				Sem 28 = envoi des notes à la DREETS																													
	Période d'évaluations																									Fin de formation 19/07/24				Jury DREETS de juillet 2024 Semaine 31																																	

Cadrage programmatique cursus complet rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023 - 2024

Programmation formation aides-soignant(e)s en Cursus Complets - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023-2024														IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville, site de Thionville		Version 2 prévisionnelle du 30/05/23 sous réserve de quelques modifications			
	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Organisation de la formation théorique :				
1		Module 1			Module 3		Module 4		TPG (M 10 + M9)										
2			Module 3	STAGE 1 du 18/10 au 17/11/2023			Module 4		SPI	Module 9						Cursus complets			
3			Module 3			Vacances En d'année			Module 10			STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 Inolu			Légende	Organisation de la formation théorique :			
4		Module 6	Module 3		Module 3				Module 10						API	Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h		
5		Module 1	Module 3		Module 3				Module 9	Module 4		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 Inolu			SPI	Suivi Pédagogique Individualisé	7 h		
6		API (inform atique 1/2)	Module 3		Module 3		STAGE 2 du 06/02/24 au 08/03/2024								TPG	Travaux personnels guidés	35h		
7		API (inform atique 1/2)			Module 3		STAGE 2 du 06/02/24 au 08/03/2024								Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie	147 h		
8		Module 1		STAGE 1 du 18/10 au 17/11/2023 (11 jours de féria)	Module 3	Module 4	Module 5			STAGE 3 du 09/04/24 au 17/05/24					Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 h		
9			Module 1			Module 4	Module 5								Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h		
10			Module 2			Module 4				STAGE 3 du 09/04/24 au 17/05/24		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 Inolu			Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h		
11		Module 1	TPO	Module 1	Module 3	Module 4		TPO	Module 4						Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h		
12		Module 1	TPO conférence soins palliatifs		Module 4	Module 4		Module 4				STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 Inolu			Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h		
13		Module 1	Module 1		Module 4			Module 4							Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h		
14		Module 1	Module 2		Module 4		STAGE 2 du 06/02/24 au 08/03/2024	Module 4							Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h		
15		Module 1		STAGE 1 du 18/10 au 17/11/2023 (11 jours de féria)	Module 4	Module 4	Module 5	Module 6		STAGE 3 du 09/04/24 au 17/05/24			TPO	Module 9	Traitement des informations	35 h			
16						Module 4	Module 5					Module 6			Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h		
17						Module 4				STAGE 3 du 09/04/24 au 17/05/24					Module 9	Formation clinique = 770 h	770 h		
18		API	STAGE 1 du 18/10 au 17/11/2023 (11 jours de féria)		Module 5	Module 4		Module 6							Module 10	Vacances	Totales heures de formation	1540 H	
19		Module 1			Module 4	Module 4		Module 6				STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 Inolu			Module 10				
20		Module 1			Module 1	Module 2		Module 6							Rentrée	Début de la formation le 28/08/23			
21		Module 1			Module 1	Module 2	Module 4	Module 6		TPG	Module 10						Fin de la formation le 19/07/24		
22		Module 1	API		Module 1	TPO	Module 4	Module 6	Module 6										
23					API		Module 6	Module 6											
24					Module 6		Module 4			Congés printemps									
25		Module 1	STAGE 1 du 18/10 au 17/11/2023				Module 4												
26		TPG	SPI/ API				Module 4												
27		Module 1			Module 3														
28	Module 10 (retrée)	Module 1	Module 2		Module 3		STAGE 2 du 06/02/24 au 08/03/2024												
29	Module 1	API	Module 1		Module 3				TPG	Module 9									
30	Module 1			STAGE 1		Module 4	Module 5 (Eva)			Module 5		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 Inolu							
31	Module 1					Module 4													
TOTAL heures de cours	28	147	70	63	112	126	14	105	35	35	0	35	0	0	770				
Total heures de stage	0	0	84	91	0	0	133	42	84	126	140	70	0	0	770				
Total heures	28	147	154	154	112	126	147	147	119	161	140	105	0	0	1540				

Cad规划 programme ASHQ rentrée du 28 août 2023 – Promotion 2023 – 2024

Programmation formation aides-soignant(e)s en Cours ASHQ - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023- 2024 IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville , site de Thionville														Version 2 prévisionnelle du 02/06/2023 sous réserve de quelques modification			
	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Organisation de la formation théorique :		
1		Module 1			Module 3		Module 4		FERIE								
2			Module 8	STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023			Module 4		SPI	Module 9							Cours complets
3			Module 8			Vacances fin d'année											Légende
4		Module 6	Module 8		Module 3				Module 10								API
5		Module 1	Module 8		Module 3				Module 9	Module 6							SPI
6		API (Informatique 1/2)	Module 8		Module 3												TPG
7		API (Informatique 1/2)			Module 3												Module 1
8		Module 1		STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (11 samedi férié)	Module 3	Module 4	Module 5										Module 2
9			Module 1			Module 4	Module 5										Module 3
10			Module 2			Module 4											Module 4
11		Module 1	TPG	Module 1		Module 4											Module 5
12		Module 1	TPG / conférence soins palliatifs		Module 4	Module 4											Module 6
13		Module 1	Module 1		Module 4												Module 7
14		Module 1			Module 4												Module 8
15		Module 1		STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férié)	Module 4	Module 4	Module 5										Module 9
16						Module 4	Module 5										Module 10
17						Module 4											
18		API		STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férié)	Module 5	Module 4											STAGE
19		Module 1			Module 4	Module 4											Vacances
20		Module 1			Module 4												Fin de formation
21		Module 1			Module 4												Retournée
22		Module 1			Module 4												Fin de la formation le 19 /07/24
23				API	Module 6	Module 5											11 mois de formation
24					Module 6	Module 4											Présentation au jury DEAS dernière semaine de juillet 2024
25		Module 1		STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023		Module 4											
26		TPG	SPI / API			TPG	Module 4										
27		Module 1			Module 3												
28		Module 10 (retrée)	Module 1	Module 2	Module 3												
29		Module 1			Module 3												
30		Module 1		STAGE 1	Module 3												
31		Module 1				Module 4											
TOTAL heures de cours	28	147	70	63	112	126	14	105	35	35	0	35	0	0	770		
Total heures de stage	0	0	84	91	0	0	0	0	84	126	140	70	0	0	595		
Total heures	28	147	154	154	112	126	14	105	119	161	140	105	0	0	1365		
Total heures employeur	0	0	0	0	0	0	133	42	0	0	0	0	0	0	175		

Cad规划 programme AVDF rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023 – 2024 –

Programmation formation aides-soignant(e)s AVDF Coursus Partiel : 1/3/4/7/8/9/10 - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023- 2024														IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville , site de Thionville		Version prévisionnelle du 22/06/23 sous réserve de quelques modification		
	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Organisation de la formation théorique :			
1		Module 1			Module 3		Module 4		FERIE (M10)									
2			Module 8	STAGE 1 du 16/10 au 17/11/23			Module 4		SPI	MODULE 9					ADVF			
3			Module 8						Module 10			STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu			Légende	Organisation de la formation théorique :		
4			Module 8		Module 3				Module 10						API	Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h	
5		Module 1	Module 8		Module 3				MODULE 9		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu				SPI	Suivi Pédagogique Individualisé	7 h	
6		API	Module 8		Module 3			STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024							TPG	Travaux personnels guidés	35h	
7		API			Module 3										Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie	98 h	
8				STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férié)	Module 3										Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h	
9			Module 1			Module 4									Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement	182	
10						Module 4									Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	
11		Module 1	TPG	Module 1	Module 3	Module 4		TPG	Module 4						Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	
12				TPG / conférence soins palliatifs	Module 4	Module 4		Module 4				STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu			MODULE 9	Traitement des informations	28 H	
13					Module 4			Module 4							Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	49 h	
14		Module 1			Module 4		STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024	Module 4							Total	Formation théorique =	567 h	
15		Module 1		STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férié)	Module 4								TPG		STAGE	Formation clinique	595H	
16						Module 4											Total des heures de formation	1162 H
17						Module 4						MODULE 9						11 mois de formation
18		API	STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férié)			Module 4						Module 10			Rentrée	Début de la formation le 28/08/23		
19		Module 1			Module 4	Module 4					STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Module 10				Fin de la formation le 19/07/2024 au soir		
20		Module 1			Module 4				FERIE								Présentation au jury DEAS de JUILLET 2024	
21		Module 1		Module 1	TPG	Module 4		STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024		TPG								
22		Module 1	API/SPI		Module 1	TPG			Module 7			Module 10						
23				API								Module 10						
24						Module 4						Module 10						
25				STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férié)		Module 4			Module 7									
26		TPG	SPI / API			TPG	Module 4		Module 7			STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu						
27		Module 1			Module 3			STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024	MODULE 9									
28	Rentrée 28/08				Module 3				MODULE 9									
29	Module 1	API			Module 3				FERIE (M9 3,5 h)		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu							
30	Module 1			STAGE 1 du 16/10 au 17/11/23	Module 3													
31	Module 1					Module 4												
TOTAL heures de cours	21	94,5	56	49	105	91	14	59,5	24,5	28	0	24,5	0	0	567			
Total heures de stage	0	0	84	91	0	0	133	42	0	35	140	70	0	0	595			
Total heures formation	21	94,5	140	140	105	91	147	101,5	24,5	63	140	94,5	0	0	1162			

Cadrage programmatique MCAD (2021) rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023 – 2024 -

Programmation formation aides-soignant(e)s MCAD (DEAES de 2021) Modules : 1/2/3/4/7/8 - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023-2024 IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville, site de Thionville															Version prévisionnelle du 08/06/23 sous réserve de quelques modifications		
	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Organisation de la formation théorique : Apprentis MCAD de 2021		
1		Module 1			Module 3		Module 4		FERIE	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24 Fériés los : 1- 8- 9 et 20 mai							
2			Module 8				Module 4		SPI TPG								
3																	
4					Module 3												Légende
5		Module 1	Module 8		Module 3												API
6		API	Module 8		Module 3												TPG
7		API			Module 3		STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024										Module 1
8					Module 3												Module 2
9			Module 1			Module 4											Module 3
10			Module 2			Module 4											Module 4
11			TPG Module 1		Module 3	Module 4											Module 7
12		Employeur	TPG / conférence soins palliatifs		Module 4			Module 4								Module 8	
13		Employeur	Module 1		Module 4			Module 4									
14		Module 1 Module 2			Module 4		STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024					FERIE					
15		Module 1			Module 4											STAGE	
16					Module 4												
17					Module 4												
18		API			Module 4												
19		Module 1			Module 4	Module 4											
20		Module 1			Module 4												
21		Module 1		Module 1 Module 2	Module 4		STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024										
22		Module 1 API/SPI		Module 1 TPG				Module 7									
23				API													
24					Module 4												
25					Module 4			Module 7									
26		TPG SPI / API				TPG Module 4		Module 7									
27		Module 1															
28	Rentrée 28/08/2023						STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024										
29	Module 1 API			Module 3				(féric)	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24 Fériés los : 1- 8- 9 et 20 mai							
30	Module 1			Module 3		Module 4											
31	Module 1					Module 4											
TOTAL heures de cours	21	91	56	35	98	84	14	42	7	0	7	0	0	0	455		
Total heures de stage	0	0	0	0	0	0	133	42	14	161	70	0	0	0	420		
Total heures formation	0	91	56	35	98	84	147	84	21	161	77	0	0	0	875		
Total heures disponibles	0	56	91	119	49	70	7	63	126	0	63	161	147	147	1099		

Cadragre programmatique Coursus complet en apprentissage rentrée du 28 août 2023 – Promotion 2023-2024

Programmation formation aides-soignant(e)s en Coursus Complets en Apprentissage Modules 1 à 10 - Rentrée du 28 août 2023 - IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville, site de Thionville														Promotion 2023- 2024		Version 3 prévisionnelle du 22/08/2023 sous réserve de quelques modification	
	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Organisation de la formation théorique :		
		Module 1	Module 8	STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023	Module 3	Employeur	Module 4		FERIE (M10)	STAGE 3 du 08/04/24 au 17/05/24 Féries les : 1- 8- 9		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Employeur		Coursus complets		
			Module 8			Employeur	Module 4		SPI	Module 9			Employeur		Légende	Organisation de la formation théorique :	CC
		Module 6	Module 6		Module 3	Employeur			Module 10				Employeur		API	Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h
		Module 1	Module 6		Module 3	Employeur			Module 10				Employeur		SPI	Suivi Pédagogique Individualisé	7 h
		API (Informatique 1/2)	Module 6		Module 3				Module 9	Module 6		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Employeur		TPG	Travaux personnels guidés	35h
		API (Informatique 1/2)		STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (11 samedi férie)	Module 3		STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024						Employeur		Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
		Module 1			Module 3	Module 4	Module 5						Employeur		Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 h
			Module 1			Module 4	Module 5						Employeur		Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
			Module 2			Module 4				STAGE 3 du 08/04/24 au 17/05/24		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Employeur		Module 4	Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
		Module 1	TPG	Module 1		Module 3	Module 4		TPG	Module 4			Employeur		Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
		Module 1	TPG / conférence soins palliatifs			Module 4	Module 4		Module 4			STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Employeur		Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
		Module 1	Module 1			Module 4			Module 4				Employeur		Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
		Module 1	Module 2		STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férie)	Module 4		STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024	Module 4			FERIE	Employeur		Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
		Module 1				Module 4	Module 4		Module 6			TPG	Module 6		Module 9	Traitement des informations	35 h
						Module 4	Module 5			STAGE 3 du 08/04/24 au 17/05/24			Employeur		Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h
						Module 4						Module 9			STAGE	Formation clinique = 770 h	770 h
		API	STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023 (1er novembre férie)		Module 5	Module 4			Module 6				Module 10		Vacances	Total des heures de formation	1540 H
		Module 1				Module 4	Module 4		Module 6			STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Employeur		Rentrée	Début de la formation le 28/08/23	
		Module 1				Module 4			Module 6				Employeur				Fin de la formation le 19 /07/24
		Module 1				Module 4		STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024	Module 6		TPG	Module 10	Employeur				11 mois de formation
		Module 1	API / SPI		Module 1	TPG	Module 4	Module 6	Module 5		Module 7	Employeur	Module 10	Employeur			Fin de contrat chez l'employeur le 28/08/2024 =
					API		Module 6	Module 5			Employeur	Module 10	Employeur	Employeur			Présentation au jury DEAS fin juillet 2024 (date indéterminée à ce jour)
		Module 1	STAGE 1 du 16/10 au 17/11/2023		Module 6		Module 4				Employeur	Module 10	Employeur				
		TPG	SPI / API			Employeur	TPG	Module 4		Module 7	Employeur		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Employeur	Employeur		
		Module 1	Module 2		Module 3	Employeur			TPG	Module 9			Employeur	Employeur			
		Module 10 (rentrée)	Module 1		Module 3	Employeur		STAGE 2 du 05/02/24 au 08/03/2024	Module 9				Employeur	Employeur			
		Module 1	API		Module 3	Employeur	Module 4	Module 5 (Eval)	FERIE (M9)	STAGE 3 du 08/04/24 au 17/05/24		STAGE 4 du 27/05 au 12/07/24 inclu	Employeur	Employeur			
		Module 1		STAGE 1	Module 3		Module 4	Module 5 (Eval)					Employeur	Employeur			
		Module 1					Module 4						Employeur	Employeur			
TOTAL heures de cours	28	147	70	63	112	126	14	105	35	35	0	35	0	0	770		
Total heures de stage	0	0	84	91	0	0	133	42	84	126	140	70	0	0	770		
Total heures	28	147	154	154	112	126	147	147	119	161	140	105	0	0	1540		
Total heures employeur	0	0	0	0	35	35	0	0	35	0	0	56	147	0	308		

Cadrage programmatique MCAD 2016 en apprentissage rentrée du 28 août 2023 – Promotion 2023-2024

Programmation formation aides-soignant(e)s APPRENTI(E)S MCAD (DEAES de 2016) Modules : 1/2/3/4/5/7/8/10 - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023- 2024														Version prévisionnelle du 22/06/2023 sous réserve de quelques modifications				
IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville , site de Thionville																		
	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Organisation de la formation théorique :			
1		Module 1		Employeur	Module 3	Employeur	Module 4		RENTE	Employeur			Employeur		Apprentis MCAD de 2016 voir année diplôme			
2			Module 3	Employeur		Employeur	Module 4		Employeur	Employeur			Employeur	Employeur				
3			Module 3	Employeur		Employeur			Module 10	Employeur		STAGE 2 du 27/05 au 12/07/24 inclus		Employeur	Légende	Organisation de la formation théorique :	MCAD 2016	
4		Employeur	Module 3		Module 3	Employeur			Module 10				Employeur	Employeur	API	Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h	
5		Module 1	Module 3		Module 3	Employeur						STAGE 2 du 27/05 au 12/07/24 inclus		Employeur	Employeur	SPI	Suivi Pédagogique Individualisé	7 h
6		API	Module 3	Employeur	Module 3			STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024		Employeur				Employeur	Employeur	TPG	Travaux personnels guidés	35h
7		API		Employeur	Module 3					Employeur				Employeur		Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	98 h
8		Employeur		Employeur	Module 3	Employeur				Employeur				Employeur		Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	14 h
9			Module 1	Employeur		Module 5				Employeur				Employeur	Employeur	Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
10			Module 2	Employeur		Module 4				Employeur				Employeur	Employeur	Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	161 h
11		Employeur	TPG	Module 1		Module 4				Employeur				Employeur	Employeur	Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
12		Employeur	TPG / conférence soins palliatifs		Module 4	Module 4				Module 4	Employeur			Employeur	Employeur	Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
13		Employeur	Module 1	Employeur	Module 4					Module 4	Employeur			Employeur	Employeur	Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
14		Module 1	Module 2		Employeur	Module 4				Employeur			RENTE	Employeur		Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35 h
15		Module 1			Employeur	Module 4	Module 4			Employeur	Employeur		TPG	E			Formation théorique =	553 h
16				Employeur	Employeur		Module 5			Employeur	Employeur		Employeur	Employeur	Employeur	STAGE	Formation clinique =	420 H
17				Employeur	Employeur		Module 4			Employeur	Employeur			Employeur	Employeur		Total des heures de formation	973 H
18		API		Employeur		Module 5	Module 4			Employeur	Employeur			Employeur	Employeur	E	Période employeur	
19		Module 1		Employeur		Module 4	Module 4			Employeur	Employeur		STAGE 2 du 27/05 au 12/07/24 inclus	Employeur	Employeur	Employeur	11 mois de formation	
20		Module 1		Employeur		Module 4				Employeur				Employeur	Employeur	Rentrée	Début de la formation le 28/08/23	
21		Module 1		Module 1	Module 2	Module 4				Employeur			STAGE 3 du 05/02/24 au 08/03/2024	Employeur		TPG	Module 10	Fin de la formation le 16/07/2024 au soir
22		Module 1	API/SPI		Module 1	TPG	Employeur	Employeur		Module 7	Employeur			Employeur	Employeur			Fin de contrat chez l'employeur le 31/08/2024 (12 mois)
23				Employeur	API		Module 5			Employeur	Module 10	E		Employeur	Employeur	Employeur	Présentation au jury DEAS de JUILLET 2024	
24				Employeur	Employeur		Module 4			Employeur	Employeur			Employeur	Employeur	Employeur		
25		Employeur		Employeur		Employeur	Module 4			Module 7	Employeur			Employeur	Employeur	Employeur		
26		TPG	SPI / API	Employeur		Employeur	TPG	Module 4		Module 7	Employeur		STAGE 2 du 27/05 au 12/07/24 inclus	Employeur	Employeur	Employeur		
27		Module 1		Employeur	Module 3	Employeur				TPG	SPI			Employeur	Employeur	Employeur		
28		Rentrée 28/08 (M10)		Employeur		Module 3	Employeur			Employeur				Employeur	Employeur	Employeur		
29		Module 1	API	Employeur		Module 3	Employeur	Module 4		Employeur (février)	Employeur		STAGE 2 du 27/05 au 12/07/24 inclus	Employeur	Employeur	Employeur		
30		Module 1			Employeur	Module 3				Employeur				Employeur	Employeur	Employeur		
31		Module 1		Employeur			Module 4							Employeur	Employeur	Employeur		
TOTAL heures de cours	28	91	70	49	105	112	14	49	14	17,5	0	3,5	0	0	553			
Total heures de stage	0	0	0	0	0	0	133	42	0	35	140	70	0	0	420			
Total heures formation	0	91	56	49	105	112	147	91	14	52,5	140	0	0	0	973			
Total / heures employeur	0	56	91	105	42	49	0	63	98	0	56	161	147	147	1015			

Cadrage programmatique MCAD 2021 en apprentissage rentrée du 28 août 2023 Promotion 2023 - 2024

Programmation formation aides-soignant(e)s APPRENTI(E)S MCAD (DEAS de 2021) Modules : 1/2/3/4/7/8 - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023- 2024														Version prévisionnelle du 22/06/23 sous réserve de quelques modification				
IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville , site de Thionville																		
	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Organisation de la formation théorique :			
1		Module 1		Employeur	Module 3	Employeur	Module 4		FERIE			Employeur	Employeur					
2			Module 8	Employeur		Employeur	Module 4		Employeur	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24 Fériés les : 1- 8- 9 et 20 mai		Employeur	Employeur	Employeur	Apprentis MCAD de 2021			
3			Employeur	Employeur		Employeur			Employeur			Employeur		Employeur	Légende	Organisation de la formation théorique :	MCAD 2021	
4		Employeur	Employeur		Module 3	Employeur			Employeur			Employeur		Employeur	API	Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h	
5		Module 1	Module 8		Module 3	Employeur			Employeur			Employeur	Employeur	Employeur	SPI	Suivi Pédagogique Individualisé	7 h	
6		API	Module 8	Employeur	Module 3			STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024					Employeur	Employeur	TPG	Travaux personnels guidés	35h	
7		API		Employeur	Module 3								Employeur	Employeur	Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	98 h	
8		Employeur		Employeur	Module 3	Employeur			Employeur	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24 Fériés les : 1- 8- 9 et 20 mai		Employeur	Employeur	Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	14 h		
9			Module 1	Employeur		Employeur			Employeur			Employeur	Employeur	Employeur	Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	63 h	
10			Module 2	Employeur		Module 4			Employeur			Employeur	Employeur	Employeur	Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	161 h	
11		Employeur	TPG	Module 1		Module 3	Module 4		TPG	Module 4	Employeur		Employeur	Employeur	Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	
12		Employeur	TPG / conférence soins palliatifs		Module 4	Module 4			Module 4	Employeur			Employeur	Employeur	Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21 h	
13		Employeur	Module 1	Employeur	Module 4				Module 4				Employeur	Employeur		10 mois de formation		
14		Module 1	Module 2		Employeur	Module 4			Employeur			FERIE	Employeur			Formation théorique =	455 H	
15		Module 1		Employeur	Module 4	Employeur			Employeur	Employeur	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24 Fériés les : 1- 8- 9 et 20 mai		Employeur	Employeur	STAGE	Formation clinique = 455 h	420 H	
16			Employeur	Employeur		Module 4			Employeur				Employeur	Employeur	Employeur		Total des heures de formation	875 H
17			Employeur	Employeur		Module 4			Employeur			TPG	Employeur	Employeur	E	Période employeur		
18		API	Employeur		Employeur	Module 4			Employeur	Employeur		Employeur	Employeur	Employeur	Rentrée	Début de la formation le 28/08/23		
19		Module 1	Employeur		Module 4	Module 4			Employeur	Employeur		Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Fin de la formation le 17/06/2024 inclu		
20		Module 1	Employeur	Employeur	Module 4				Employeur			Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Fin de contrat chez l'employeur le 30/08/2024 (13 mois)		
21		Module 1		Module 1	Module 2	Module 4			Employeur			Employeur	Employeur	Employeur	Employeur	Présentation au jury DEAS de JUILLET 2024		
22		Module 1	API/SPI		Module 1	TPG	Employeur		Module 7	Employeur	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24 Fériés les : 1- 8- 9 et 20 mai		Employeur	Employeur	Employeur			
23			Employeur	API		Employeur			Employeur				Employeur	Employeur	Employeur			
24			Employeur	Employeur		Module 4			Employeur			Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
25		Employeur	Employeur		Employeur	Module 4			Module 7	Employeur		Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
26		TPG	SPI / API	Employeur		Employeur	TPG	Module 4	Module 7	Employeur		Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
27		Module 1	Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			TPG	SPI		Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
28	Rentrée 28/08/2023	Employeur		Employeur	Employeur	Employeur			Employeur			Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
29	Module 1	API	Employeur		Module 3	Employeur			Employeur (férié)	STAGE 2 du 29/04/24 au 17/06/24 Fériés les : 1- 8- 9 et 20 mai		Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
30	Module 1		Employeur		Module 3							Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
31	Module 1		Employeur			Module 4						Employeur	Employeur	Employeur	Employeur			
TOTAL heures de cours	21	91	56	35	98	84	14	49	0	0	7	0	0	0	455			
Total heures de stage	0	0	0	0	0	0	133	42	14	161	70	0	0	0	420			
Total heures formation	0	91	56	35	98	84	147	91	14	161	77	0	0	0	875			
Total heures employeur	0	56	91	119	49	70	7	63	126	0	63	161	147	147	1099			

Cadrage programmatique Bac SAPAT en apprentissage rentrée du 28 août 2023 – Promotion 2023- 2024

Programmation formation aides-soignant(e)s APPRENTI(E)S SAPAT de 2011 Modules : 3/4/5/8/9/10 - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023- 2024 IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville , site de Thionville														Version prévisionnelle du 10/06/2023 sous réserve de quelques modifications				
	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	AOÛT	Organisation de la formation théorique : Apprentis SAPAT de 2011 voir année diplôme				
														Légende	Organisation de la formation théorique :	SAPAT		
1		Employeur			Module 3	Employeur	Module 4		FERIE (M10)	Employeur				Employeur				
2			Module 8	STAGE 1 du 23/10 au 17/11/23		Employeur	Module 4		SPI	Module 9	Employeur			Employeur				
3			Module 8			Employeur			Module 10	Employeur	TPG	E	STAGE 3 (du 10 juin au 12 juillet 2024)					
4		Employeur	Module 8		Module 3	Employeur			Module 10		Employeur			Employeur	API	Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h	
5		Employeur	Module 8		Module 3	Employeur			Module 9	Module 9 EAD	Employeur	Employeur		Employeur	SPI	Suivi Pédagogique Individualisé	7 h	
6		API	Module 8		Module 3						Employeur	Employeur		Employeur	TPG	Travaux personnels guidés	35h	
7		API			Module 3						Employeur	Employeur		Employeur	Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h	
8		Employeur		STAGE 1 du 23/10 au 17/11/2023 (11 samedi férié) stage d'hygiène MB	Module 3	Module 5								Employeur	Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182	
9						Module 4								Employeur	Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h	
10						Module 4								Employeur	Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	
11		Employeur	TPG	E		Module 4			TPG	Module 4	Employeur			Employeur	Module 9	Traitement des informations	35 h	
12		Employeur	TPG / conférence soins palliatifs		Module 4	Module 4								Employeur	Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h	
13		Employeur	Employeur		Module 4									Employeur		Formation théorique =	511 h	
14		Employeur		STAGE 1 du 23/10 au 17/11/2023 (11 samedi férié) stage d'hygiène MB	Module 4								FERIE	Employeur	STAGE	Formation clinique =	490 H	
15		Employeur			Module 4	Module 5			Employeur	Employeur	Employeur		TPG	E		Total des heures de formation	1001	
16						Module 4					Employeur	Employeur		Employeur	E	Période employeur		
17						Module 4					Employeur	Employeur						
18		API	Employeur		Module 5	Module 4			Employeur	Employeur				Employeur	Module 9	Rentrée	Début de la formation le 28/08/23	
19		Employeur	Employeur		Module 4	Module 4			Employeur	Employeur				Employeur	Module 10		Fin de la formation le 19/07/2024 au soir	11 mois
20		Employeur	Employeur	Employeur	Module 4				Employeur		FERIE			Employeur	Module 10		Fin de contrat chez l'employeur le 31/08/2024	12 mois
21		Employeur		Employeur	Module 4				Employeur		TPG	Module 10		Employeur			Présentation au jury DEAS de fin JUILLET 2024	
22		E	APV/SPI	E	TPG	Module 4	Employeur		Employeur					Employeur				
23				API		Module 5								Employeur				
24				Employeur		Module 4			Employeur					Employeur				
25		Employeur		STAGE 1 du 23/10 au 17/11/2023 (11 samedi férié) stage d'hygiène MB		Employeur	Module 4		Employeur					Employeur				
26		TPG	SPI / API			Employeur	Module 4	TPG						Employeur				
27		Employeur		Module 3	Employeur				TPG	Module 9	Employeur			Employeur				
28	Rentrée 28/08 M10	Employeur		Module 3	Employeur				Module 9		Employeur			Employeur				
29	E	API	Employeur	Module 3	Employeur	Module 5			Employeur (férié) (Module 9)	Employeur	Employeur			Employeur				
30	Employeur			Module 3		Module 4				Employeur	Employeur			Employeur				
31	Employeur		STAGE 1			Module 4				Employeur				Employeur				
TOTAL heures de cours	10,5	31,5	45,5	38,5	112	119	14	49	35	28	3,5	24,5	0	511				
Total heures de stage	0	0	49	91	0	0	133	42	84	91	0	0	0	490				
Total heures formation	0	31,5	56	129,5	112	119	147	91	119	119	3,5	0	0	1001				
Total heures employeur	17,5	56	59,5	24,5	35	42	0	63	49	0	119	161	147	773,5				

Cadrage programmatique Bac ASSP en apprentissage rentrée du 28 août 2023 – Promotion 2023-2024

Programmation formation aides-soignant(e)s APPRENT(E)S ASSP Modules 3/4/5 - Rentrée du 28 août 2023 - Promotion 2023- 2024 IFAS Ecoles en santé du CHR Metz-Thionville , site de Thionville													Version 2 prévisionnelle du 10/06/23 sous réserve de quelques modification				
	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	janv-24	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Organisation de la formation théorique :				
													Apprentis ASSP 3/4/5				
													Légende	Organisation de la formation théorique	ASSP		
1		Employeur		Employeur	Module 3	Employeur	Module 4		Employeur (ferie)	STAGE 2 du 08/04/24 au 17/05/24		Employeur					
2			Employeur	Employeur			Module 4		Employeur					Employeur			
3			Employeur	Employeur							Employeur		Employeur	Employeur			
4		Employeur	Employeur		Module 3						Employeur		Employeur	Employeur	API	Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h
5		Employeur	Employeur		Module 3						Employeur		Employeur	Employeur	SPI	Suivi Pédagogique Individualisé	7 h
6		Employeur	Employeur	Employeur	Module 3						Employeur		TPG	Travaux personnels guidés	35h		
7		Employeur		Employeur	Module 3		STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024			STAGE 2 du 08/04/24 au 17/05/24 Fériés les : 1- 8- 9		Employeur	Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h		
8		Employeur		Employeur	Module 3	Module 5						Employeur	Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement	182 h		
9			Employeur	Employeur		Module 4						Employeur	Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h		
10			Employeur	Employeur		Module 4						Employeur			Formation théorique =	371 h	
11		Employeur	Employeur		Module 3	Module 4		TPG	Module 4			Employeur	Employeur	STAGE	Formation clinique =	350 h	
12		Employeur	Confé rence soins palliatifs Employeur		Module 4	Employeur		Module 4			Employeur	Employeur	Vacances	Total des heures de formation	721 h		
13		Employeur	Employeur	E	SPI	Module 4		Module 4			Employeur		Rentrée	Début de la formation le 28/08/23			
14		Employeur		Employeur	Module 4		STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024	Module 4			Employeur	FERIE		Fin de la formation le 22/05/24	(9 mois)		
15		Employeur		Employeur	Module 4	Module 5		TPG	SPI		Employeur			Fin de contrat chez l'employeur le 22/07/2024 maximum	(11 mois)		
16			API	Employeur		Module 4					Employeur		Présentation au jury DEAS de Sem 31 JUILLET 2024 (ou juin 2024 ?)				
17			API	Employeur		Module 4				STAGE 2 du 08/04/24 au 17/05/24 Fériés les : 1- 8- 9	Employeur	Employeur					
18		Employeur	API		Module 5	Module 4			Employeur		Employeur	Employeur					
19		Employeur	API		Module 4	Module 4			Employeur		Employeur	Employeur					
20		Employeur	API	Employeur	Module 4				Employeur		Employeur (ferie)						
21		Employeur		Employeur	Module 4		STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024		Employeur		TPG						
22		Employeur		Employeur	Module 4	Module 5			Employeur		TPG	E					
23			TPG	Employeur		Module 4					Employeur						
24			TPG	Employeur		Module 4			Employeur		Employeur	Employeur					
25		Employeur	Employeur			Module 4			Employeur		Employeur						
26		Employeur	Employeur			TPG	Module 4		Employeur		Employeur						
27		Employeur	Employeur	Module 3	Employeur				Employeur		Employeur	Employeur					
28	Pré - rentrée 28/08/23	Employeur		Module 3			STAGE 1 du 05/02/24 au 08/03/2024		Employeur		Employeur	Employeur					
29	Employeur	Employeur		Module 3		Module 5 (éval)			Employeur (ferie)		STAGE 2 du 08/04/24 au 17/05/24	Employeur					
30	Employeur		Employeur	Module 3		Module 4					Employeur						
31	Employeur		Employeur			Module 4					Employeur						
TOTAL heures de cours	0	0	49	31,5	112	119	14	35	0	10,5	0	0	371				
Total heures de stage	0	0	0	0	0	0	133	42	84	91	0	0	350				
Total heures	0	0	49	31,5	112	119	147	77	84	101,5	0	0	721				
Total heures employeur	27	147	105	129,5	35	42	7	70	70	59,5	140	112	938				

Annexe 7 : Convention individuelle de stage



**Pôle Ressources
Direction des Ecoles**



Ecoles et Instituts de Formation en Santé
du CHR Metz-Thionville et CH Briey

Institut de Formation d'Aide-Soignant Thionville
Tél. 03 82 55 85 26
sec-ifs-i-fas-th@chr-metz-thionville.fr

Adresse postale :
C.H.R. Metz-Thionville
Institut de Formation en Santé
BP 60327
57126 THIONVILLE CEDEX

Adresse géographique :
Campus Universitaire du Saulcy
Bâtiment Simone VEIL- Metz

CONVENTION INDIVIDUELLE DE STAGE Institut de Formation d'Aide-Soignant site de Thionville

Entre :

Le CHR Metz-Thionville et CH Briey

Représenté par sa Directrice Générale, Madame Marie-Odile SAILLARD,
Ayant son siège social sis 01, allée du Château - CS 45001 - 57085 Metz Cedex 03,

Et plus particulièrement :

L'Institut de formation d'Aide-Soignant du CHR Metz-Thionville site de Thionville

Représenté par : Mr FIORETTI, Directeur des Soins, Directeur des instituts et écoles en santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey

Et :

Etablissement d'accueil :

Et :

Elève : M

Dates de stage :

Service :

Type de stage :

Vu l'Article D.4311-4 du Code de la Santé Publique, relatif à l'exercice de la profession ;
Vu l'Arrêté D.4391-1 du Code de la Santé Publique relatif à la formation ;
Vu l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'Aide-Soignant ;
Vu l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
Vu l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier Briey,

Les cocontractants étant désignés dans le cadre de la convention individuellement sous le terme « la partie » et collectivement sous le terme « les parties ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet la mise en stage des élèves aides-soignants, le lieu de formation et de professionnalisation permettant l'acquisition de compétences par les élèves.
Le stage s'inscrit dans une formation diplômante.

Article 2 : PERIODE DES STAGES ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention concerne des périodes de stage pour les élèves de l'Institut de Formation d'Aide -Soignant.
La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 3 : PRESENTATION DES PARTIES

La convention est tripartite. Elle est signée par :
- le Directeur de l'Institut de Formation d'Aide -Soignant (IFAS)
- le Directeur de l'établissement d'accueil
L'élève
La signature conditionne le départ en stage.

Article 4 : MODALITES D'ORGANISATION DES STAGES – OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Le stage est obligatoire pour l'élève dans le respect de la durée fixée au référentiel de formation.

Conformément à l'**Instruction Interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 09 septembre 2020** relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux de tenues professionnelles gérées et entretenues par la structure d'accueil en stage :

« Les étudiants/élèves ont pour obligation de porter cette tenue professionnelle pendant toute la durée du stage et de la restituer le dernier jour. ».

Conformément aux dispositions prévues à l'article 2 de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, la durée de présence en stage est calculée sur la base d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

L'affectation des élèves est réalisée sur l'ensemble des unités de soins de l'établissement d'accueil.

Le stage s'effectue à temps plein. La durée quotidienne de stage est de 7 heures. Les horaires varient en fonction du lieu de stage et des modalités d'apprentissage.

Un jour férié travaillé donne lieu à récupération.

Les temps de pause des repas sont exclus du temps de stage, exception faite des repas thérapeutiques.

Le stage se déroule sur des horaires de matinée, d'après-midi ou de nuit. Les horaires de nuit, de fin de semaine de jours fériés ou de week-end, sont possibles dès lors que l'élève bénéficie d'un encadrement par un professionnel titulaire du DEAS.

L'élève peut effectuer le stage sur les mêmes amplitudes horaires que les professionnels de terrain dans le respect des dispositions réglementaires relatives au temps de travail et à condition que ces plages horaires favorisent son intégration à l'équipe et lui assure un suivi de qualité par un professionnel titulaire du DEAS.

En cas de stage à horaire continu, l'amplitude horaire à respecter pour la prise du repas est identique aux dispositions de l'établissement d'accueil. Les frais de repas sont à la charge de l'élève.

Toute modification d'horaire par l'élève durant son stage devra impérativement être soumise à l'appréciation du maître de stage et ne sera acceptée qu'en cas de raison majeure.

L'élève se conforme au règlement intérieur de l'établissement d'accueil et au règlement intérieur de l'IFAS. Au cours du stage, l'élève ne peut prétendre à aucune rémunération de l'établissement d'accueil.

L'élève doit, pendant la durée du stage, observer les instructions des responsables de la structure d'accueil. Il est tenu aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au secret professionnel et à la discrétion professionnelle conformément au décret N°2004-802 du 29 juillet 2004.

Le départ en stage de l'élève n'est possible que s'il répond aux conditions médicales telles que fixées par l'article 8 ter de l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié.

L'élève effectue les tâches qui lui sont confiées et ne quitte le service que lorsque le travail prévu est terminé. Il doit respecter les horaires de stage définis par le maître de stage en début de stage. En cas de non-respect des horaires fixés, l'élève est informé qu'il n'est pas couvert par l'assurance responsabilité civile de l'école de l'IFAS. Il est également susceptible dans ce cas d'une sanction disciplinaire.

Article 5 : MODALITES D'ORGANISATION – OBLIGATIONS DU MAITRE DE STAGE ET DE L'IFAS.

Conformément à l'**Instruction Interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 09 septembre 2020** relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux de tenues professionnelles gérées et entretenues par la structure d'accueil en stage :

« Pour des raisons d'hygiène, d'ergonomie, de confort et de sécurité des patients, elles (les structures d'accueil) assurent gratuitement la fourniture et le blanchissage de ces tenues professionnelles dès le premier jour de stage.

Il conviendra de rappeler la nécessité aux étudiants/élèves en santé de prendre soin du matériel prêté et de le restituer à la fin du stage.

Les établissements veillent à mettre en place un circuit simplifié de remise des équipements aux stagiaires et en assurent par la suite la gestion et le nettoyage, à un rythme régulier ».

Les modalités d'organisation sont prévues par le maître de stage et définies en accord avec le directeur de l'IFAS.

Le maître de stage est responsable du déroulement du stage. Il définit les modalités d'organisation du stage et les horaires de l'élève.

L'organisation du stage relève de la compétence de l'IFAS en collaboration avec les responsables des structures d'accueil.

Les professionnels de proximité sont chargés d'encadrer l'élève durant la période de stage, conformément à la charte d'encadrement de l'Agence Régionale de Santé adressée au maître de stage.

Article 6 : COUVERTURE ET ASSURANCES

L'élève bénéficie des prestations de la sécurité sociale soit en qualité d'ayant droit d'un assuré social, au sens de l'Article 285 du code de la sécurité sociale, soit au titre de l'assurance obligatoire du régime étudiant de la sécurité sociale, et par ailleurs, est assuré pour les risques professionnels.

L'élève bénéficie d'une assurance au titre de la responsabilité civile de l'établissement support de l'IFAS le garantissant pour tout dommage dont il serait tenu pour responsable pendant ou à l'occasion de son stage, conformément à l'article L412.8 de la Sécurité Sociale.

En cas d'accident survenant au cours d'un trajet ou pendant les heures de stage, l'établissement d'accueil s'engage à informer l'IFAS le jour même et lui faire parvenir dans les mêmes délais une copie de la déclaration prévue par la législation en matière d'Accidents du Travail. Cette copie est intégrée au dossier de l'élève.

L'élève s'engage à avertir, ou faire avertir le secrétariat de l'IFAS de son incapacité temporaire de travail et arrêt de stage, et à faire parvenir à l'école l'attestation d'arrêt de travail dans les 48 heures.

Article 7 : BILAN ET TRACABILITE

Une traçabilité des horaires effectués et des absences est assurée par le maître de stage (signature et cachet du service) sur le « planning prévisionnel de stage » fourni par l'IFAS. Ce document est visé au retour par le Cadre de Santé Formateur référent de suivi pédagogique.

Les heures récupérées figurent sur le planning horaire. La récupération des heures d'absence en stage peut être répartie sur l'ensemble de la formation, jusqu'à la date de fin de formation.

Après avoir consulté les professionnels de proximité, le tuteur réalise un bilan de mi stage en présence de l'élève.

En fin de stage, le tuteur réalise, en présence de l'élève le bilan de fin de stage, le maître de stage valide définitivement le « planning prévisionnel de stage » (signature et cachet du service).

Article 8 : INFORMATIONS ENTRE LES PARTIES

L'IFAS s'engage à transmettre au maître de stage toutes les informations nécessaires au déroulement du stage et à suivre l'évolution du stagiaire.

Le Cadre de Santé Formateur de l'IFAS programme un encadrement de l'élève, il en informe le maître de stage. La présence du tuteur de stage est souhaitable à l'occasion de cette séquence d'encadrement.

Le maître de stage s'engage, à fournir à l'élève le livret d'accueil, les informations et outils utiles au déroulement du stage et à l'aider à tout mettre en œuvre pour développer les compétences attendues. Il désigne un tuteur attribué à l'élève sur toute la durée du stage.

Article 9 : MODIFICATION DE LA PRESENTE

Toute modification ou tout complément à la présente devra faire l'objet d'un avenant par accord écrit entre les parties, qui ne prendra effet qu'après signature par les représentants dûment habilités de chacun des parties.

La présente convention ne peut être renouvelée sans accord express, par voie d'avenant écrit dûment validé et signé par chacune des parties à la convention initiale.

Article 10 : INTERRUPTION DU STAGE ET DENONCIATION DE LA CONVENTION DE STAGE

Lorsque l'élève a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le maître de stage en informe le directeur de l'IFAS.

Le directeur de l'école d'Aides-Soignants, en accord avec le responsable du lieu de stage, peut décider de la suspension du stage de l'élève, dans l'attente de l'examen de sa situation par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves qui doit se réunir, au maximum, dans un délai d'un mois à compter de la survenue des faits.

Un rapport circonstancié factuel, daté et signé, est transmis par le maître de stage au directeur de l'IFAS.

Le CHR pourra résilier de plein droit la présente convention en cas de violation ou d'inexécution, par le cocontractant, des obligations prévues par la présente convention, dix (10) jours ouvrés après mise en demeure d'y remédier adressée par lettre

recommandée avec avis de réception, restée sans effet et ce sans préjudice de tout dommage et intérêt que pourrait réclamer le cocontractant.

En cas de modification législative ou réglementaire pendant la durée de la présente Convention impactant la présente convention, les parties s'engagent à se rencontrer dans les meilleurs délais afin d'évaluer les impacts que ces modifications législatives ou réglementaires pourraient avoir sur les rapports contractuels.

A défaut d'accord entre les parties sur lesdites modifications ou si la présente n'est plus compatible avec la nouvelle réglementaire, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties sans versement d'indemnités de part ou d'autre.

Article 11 : DISPOSITIONS GENERALES

La présente convention est portée à la connaissance des parties qui en approuvent les clauses.

La présente convention constitue l'intégralité des engagements réciproques des parties dans le cadre de cette mission, et de par la volonté conjointe des parties, annule, remplace et se substitue à tous les engagements verbaux/écrits antérieurs convenus entre les parties sur le même objet.

Article 12 : LITIGES

En cas de litige, chacune des parties s'efforce d'aboutir à un règlement amiable en concertation.

Le CHR peut toutefois, pour un motif légitime, et notamment en cas de manquement par l'une de ces parties aux engagements issus de la présente convention, s'opposer, à titre provisoire ou définitif, à l'intervention de cette partie en son sein, avec effet immédiat si besoin est.

Cette décision est portée à la connaissance du coordonnateur et du représentant légal de l'Etablissement.

Faute de règlement amiable de la situation dans le délai d'un mois, le litige pourra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Thionville, le en trois (3) exemplaires originaux,

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant	Le Directeur de l'établissement d'accueil	L'élève

Annexe 8 : Section Relative à la vie des élèves



SECTION RELATIVE A LA VIE DES ELEVES



1.1 SA CREATION

La section relative à la vie étudiante est constituée, conformément au chapitre IV de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation Paramédicaux.

1.2 SA COMPOSITION

La section est composée de :

- le Directeur des Soins, le Directeur des Instituts de formation en santé du CHR et CH Briey ou son représentant
- l'Adjoint au Directeur de chaque site
- les élèves élus au sein de l'ICOGI : 4
- 3 autres personnes minimum désignées par le Directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'Institut
- personnalités qualifiées selon l'ODJ peuvent être sollicitées par le directeur en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante.

1.3 SON FONCTIONNEMENT

Cette section est une instance consultative

- Son **président** est le Directeur de l'IFAS ou son représentant
- Son **vice-président** est désigné parmi les élèves (Assure la présidence en cas d'absence du directeur)
- Elle se réunit au **moins 2 fois /an** ; sur proposition du directeur ou des élèves membres de la section
- Les dates de réunion sont planifiées en concertation avec les représentants des élèves titulaires.
- Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de 15 jours calendaires
- L'ODJ est préparé par le président et le vice-président de la section. Tout membre peut soumettre des points dans un délai de 7 jours calendaires avant la réunion de la section.
- L'ODJ comporte :
 - ✓ Les rubriques constitutives de la section proposées et validées lors de la 1ère réunion de l'instance
 - ✓ Les points demandés par les apprenants
 - ✓ Les points demandés par les membres désignés.
- Les représentants des élèves sont les portes parole des promotions.
- Les représentants des élèves titulaires indisponibles, excusés, s'assurent de la présence de leur suppléant.
- Une liste de présence est émarginée en début de chaque.

- Le secrétariat des réunions est assuré par 1 représentant des apprenants et 1 secrétaire de l'institut membre désignée, en vue de la rédaction du compte-rendu au plus tard dans le mois qui suit la réunion.
- Le compte-rendu, après validation par le président de la section, est adressé aux membres de la section dans un délai de 40 jours calendaires qui suivent la réunion.
- Le bilan annuel d'activité des réunions de la section est présenté devant l'ICOGI et mis à disposition des apprenants et de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.

1.4 SES MISSIONS

La section relative à la vie étudiante émet un avis sur les sujets relatifs à la vie des élèves au sein de l'institut notamment

- L'utilisation du matériel et des locaux
- Les projets « extra-scolaires » / Association des élèves / Projets proposés et montés par les élèves
- L'organisation des échanges internationaux

La section est l'occasion pour les élèves de rencontrer le personnel administratif et pédagogique et l'équipe de direction

La section est des élèves et règlement intérieur : notamment sur les articles portant sur le comportement général visant à réguler les aspects de vie dans un collectif, le respect des consignes de sécurité et d'hygiène, le respect de l'utilisation des locaux et en particulier de veiller au respect du chapitre portant sur les droits et obligations des apprenants.

- Le lien entre vie des élèves et instances pédagogiques : outre la présentation du bilan d'activité des réunions de la section à l'ICOGI , la section est consultée sur la qualité de la dynamique de suivi personnalisé et sur le respect de la démocratie des élèves : interactivité entre formateurs/ apprenants, respect des espaces de parole , prise en considération des demandes, respect des dispositifs par les apprenants et par les formateurs , respect de l'image de l'institution et de la représentativité de la profession par les apprenants, .

- Le lien entre vie des élèves et démarche qualité : des audits qualité sont déployés dans les instituts de formation paramédicaux. La section concourt à la dynamique de suivi des enquêtes de satisfaction et des propositions d'amélioration qui en découlent

- Le lien entre vie des élèves et accueil des nouveaux apprenants. La dynamique de la section de la vie des élèves permet le relais de l'information à transmettre aux futurs apprenants, sur les aspects spécifiques de la vie des élèves dans nos instituts, notamment lors de la journée d'intégration des nouveaux apprenants.

La section relative à la vie des élèves est un espace de concertation, de dialogue, de réflexion et de propositions au sujet de la vie des élèves dans l'Institut et hors institut dans un climat de confiance entre les élèves et les équipes de l'Institut.



CHARTRE D'ENCADREMENT des apprenants en soins infirmiers de Lorraine

**CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT
DES APPRENANTS AIDES-SOIGNANTS
EN STAGE**

*« Dans sa forme, le tuteur est fortement ancré dans une terre solide [...], un tuteur droit donne un arbre droit ! Dans son fond, sa fonction, le tuteur doit durer, protéger, entourer le jeune tronc de ses liens comme des bras...sans l'étouffer pour lui permettre de grandir harmonieusement » **Bernard André Pottier***

Préambule à la charte

Les éléments contenus dans ce document résultent d'un travail collaboratif ayant pour objet de donner des recommandations vers lesquelles il faut tendre.

Le mot « charte » vient du latin « chartula » signifiant « petit écrit ». La charte rassemble des règles fondamentales. Dans le cas présent, il s'agit du cadre des stages relatifs à la formation menant au DEAS. Cette charte repose sur des valeurs et une réflexion éthique.

Voici les valeurs que le groupe de travail a souhaité exprimer : bienveillance, humanisme, équité et éthique professionnelle en tant que « l'éthique est vue comme une réflexion active, collective et constructive sur des valeurs qui conditionnent le respect et le souci de l'Autre » (J-M Mantz, 2013).

Objectifs

Cette charte intéresse les acteurs multiples œuvrant autour d'un but commun : former des professionnels compétents.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Affirmer un accompagnement personnalisé en stage permettant à l'apprenant l'acquisition des compétences « métier » attendues
- Optimiser la période de stage afin de permettre l'acquisition par l'apprenant de savoir-faire, savoirs et savoir être
- Clarifier et confirmer le rôle et l'implication des acteurs
- Favoriser la collaboration et les partenariats entre l'institut de formation et les structures d'accueil en stage
- Favoriser l'intégration de l'apprenant dans le respect du positionnement et de la responsabilité de chacun.

Les acteurs et leurs rôles

▫ Le maître de stage :

- A une fonction organisationnelle, institutionnelle et managériale
- Fait le lien entre l'entreprise et l'institut
- Est garant de la qualité du stage (réglementation, statut du stagiaire, gestion de risques, proposition de situations d'apprentissage)
- Est garant de l'accueil du stagiaire et de son accompagnement personnalisé
- Favorise l'intégration de l'apprenant en stage
- Peut organiser un parcours de stage
- Alerte l'Institut en cas de difficultés

▫ **Le tuteur** (professionnel expérimenté et formé) :

- A une fonction pédagogique lors du stage : accompagnement du stagiaire, progression des acquisitions et évaluation (en présence de l'apprenant autant que faire se peut)
- Est la personne ressource pour le professionnel de proximité
- Favorise la réflexivité
- Propose des axes d'amélioration pour atteindre le niveau requis
- Organise des temps de rencontre (accueil, mi- stage, fin stage...)

▫ **Le professionnel de proximité** (en contact avec le tuteur) :

- A une fonction d'accompagnement pédagogique au quotidien
- Informe le tuteur de l'évolution du stage
- Participe à l'évaluation des compétences

▫ Le stagiaire :

- Est acteur de sa formation : préparation du stage en amont, documents de stage et objectifs clairs à présenter. Il est demandeur pour apprendre
- A une attitude professionnelle : respect d'autrui, des modalités d'organisation et de la sécurité, du règlement intérieur, des limites de compétences et de la confidentialité
- Se mobilise activement pour atteindre les objectifs prédéfinis

▫ **Le formateur référent du stage** :

- Est nommé par l'Institut
- Assure le suivi de l'apprentissage de l'apprenant : contacts, visite(s)
- Est le lien entre l'équipe du terrain de stage et l'institut
- Participe à l'évaluation (formative et certificative)
- Propose des temps supplémentaires d'accompagnement si difficultés rencontrées par l'apprenant
- Favorise le retour d'expérience (REX) de la période de stage
- Informe l'équipe du terrain de stage sur la réglementation et les modalités du stage (documents, évaluation...)

L'institut :

- Organise les périodes de stage : affectation, respect de la réglementation, cohésion avec le projet pédagogique
- Propose des outils de suivi pour favoriser l'acquisition des compétences et l'intégration (bilan de mi-stage, livret de formation, livret pédagogique, portfolio...)
- Garantit le respect de la réglementation (conditions, évaluations)
- Propose des informations concernant le lieu de stage, en amont



**LA POLITIQUE DE STAGE
DES
ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION EN SANTE
DU
CHR METZ-THIONVILLE ET CH BRIEY**



Préambule

Les formations paramédicales sont des formations en alternance. Les temps de formation clinique y occupent une place prépondérante et contribuent ainsi, à l'appropriation des spécificités du métier préparé.

L'apprentissage par situations apprenantes et emblématiques permet d'aborder la pratique professionnelle sous l'angle du cœur de métier. Ainsi, les démarches d'encadrement et d'accompagnement des apprenants se structurent autour de l'acquisition et la mobilisation des compétences, de l'autonomisation du futur professionnel et de la quête de sens des activités exercées.

La politique de stage définit les axes prioritaires sur lesquels, la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et du CH de Briey s'engage à mener des actions garantissant :

- Le respect de la réglementation en matière de gestion des stages des apprenants
- La mise en œuvre de conditions nécessaires à la professionnalisation des apprenants
- La recherche d'une équité dans le parcours de formation clinique
- L'harmonisation des pratiques dans la formation clinique, au sein de la coordination des écoles et instituts de formation en santé.
- Le renforcement des liens avec les professionnels en charge de l'encadrement des apprenants
- L'inscription dans une démarche qualité de la formation clinique en stage

Les grands axes de la politique de stage

Les grands axes de notre politique de stage répondent à une réflexion menée sur l'environnement systémique des formations sanitaires et sociales. En effet, le système de santé connaît depuis plusieurs années des tensions récurrentes en matière de ressources humaines. Le gouvernement apporte une réponse forte, en programmant avec les régions, la création de près de 13 000 places dans les formations sanitaires et sociales, dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance. L'état et les régions conviennent de la nécessité de pérenniser les créations de places de formations sanitaires et s'engagent à conduire un travail de fond sur l'accueil en stage des apprenants, en assurant :

- La qualité des parcours pédagogique
- L'évolution de la réglementation
- Une meilleure organisation territoriale
- Un travail sur les conditions de logement et de déplacement
- Le développement de l'évaluation des stages

Dans ce contexte, comment répondre à l'augmentation des quotas sans accentuer les difficultés des structures d'accueil et en assurant la professionnalisation des apprenants ?

Ainsi, notre réflexion s'est portée sur une réévaluation de la cartographie de stages et des missions des formateurs dans l'accompagnement des apprenants et des structures, mais également sur la communication de la politique de stage avec nos partenaires afin d'évaluer leurs besoins. Le tout s'inscrivant dans une démarche qualité d'évaluation des terrains de stage et de la satisfaction client.

AXE 1. Optimiser l'offre de stages

L'un des enjeux de la politique de stage de la Coordination est de favoriser l'attractivité des futurs professionnels pour le territoire de santé en passant par une logique de mutualisation et de coopération des terrains de stage au sein du territoire. Cette approche territoriale se décline sur plusieurs niveaux :

- Le territoire de la Coordination : Metz, Thionville et Briey
- Le territoire inter-instituts : région Grand Est
- Le territoire français (métropole et outre-mer) dans un cadrage préalablement défini et des liens inter-instituts formalisés
- Le territoire européen dans le cadre du programme Erasmus +.

À ce titre, la coordination des écoles et instituts de formation en santé, collabore avec le coordinateur de stage par territoire du Groupement Hospitalier de Territoire³⁰ GHT 6 afin d'élargir l'offre de stage sur le territoire.

AXE 2. Adapter l'offre de stage

La politique de stage s'inscrit dans l'évolution contextuelle du système de santé et la logique territoriale des parcours de soins. Aussi, en lien avec les spécificités des métiers en santé et des besoins en compétences des futurs professionnels, il nous faut élargir l'offre de stage en facilitant les parcours de stage calqué sur des parcours de soins patient (affectation de stage par pôle), en ouvrant l'amplitude horaire des stages (nuit, week-end, en poste de 12 heures), et en gagnant des places de stage supplémentaires sur des secteurs de soins tels que :

- L'ambulatoire
- L'HAD
- Les cabinets libéraux
- Les laboratoires de biologie médicale
- Les maisons de santé
- Les SSIAD

Le principe d'équité entre les apprenants de la Coordination vise à donner à chacun la possibilité d'accéder aux différentes typologies de stage en fonction du parcours réglementaire et de l'offre territoriale.

³⁰ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/91513/download?inline>

C'est pourquoi, les écoles et instituts de formation de la Coordination mettent en place un dispositif de mutualisation des terrains de stage en lien avec les spécificités réglementaires de chaque filière. Il se concrétise par la création d'un répertoire de stages commun avec la mise à jour de fiches d'identification de stage, le recensement des potentialités d'offres de stage et leur répartition par filière et par site.

Pour répondre à des besoins socio-économiques et psychologiques des étudiants, la coordination des écoles et instituts facilitent également les stages hors région permettant aux apprenants de se rapprocher du milieu familial.

AXE 3. Harmoniser les pratiques au sein de la coordination conformément à la réglementation

La construction d'une politique de stage commune permet à chacun des acteurs de la Coordination d'interroger ses pratiques et de les faire évoluer de manière collective.

Cette harmonisation conduit à la mutualisation des ressources et à la création de documents uniques en lien avec la démarche qualité et ceci sur l'ensemble de la Coordination. L'architecture de l'ensemble du dispositif est lisible à partir de la cartographie des processus. La déclinaison du processus « formation clinique » a pour objectif de s'appuyer sur la qualité du parcours de professionnalisation des apprenants.

La politique de stage s'appuie sur les documents de référence suivants :

- LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé³¹
- Ma santé 2022 : un engagement collectif³²
- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier³³
- Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture³⁴
- Code de la santé publique – Article R4311-15 (décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code)
- Instruction N°DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux³⁵

AXE 4. Accompagner les apprenants et les partenaires dans le parcours de professionnalisation

Les démarches d'accompagnement mises en place par les équipes pédagogiques et décrites dans les projets pédagogiques, mettent en lumière les orientations proposées aux apprenants.

³¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038821260>

³² <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/masante2022/>

³³ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>

³⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/>

³⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41479>

Pour ce faire, des temps de préparation et de retour de stage sont organisés dans toutes les écoles et instituts de formation en santé de la Coordination.

Les temps de préparation ont pour objectif de repérer avec l'apprenant les ressources du lieu de stage et les attendus professionnels.

Les temps de retour permettent d'analyser, avec l'apprenant, les situations vécues et de faciliter le décodage des attendus professionnels.

Ce dispositif pédagogique contribue à développer la réflexivité pour permettre au futur professionnel de prendre des décisions éclairées en adéquation avec les demandes des usagers. L'apprenant gagne progressivement en autonomie, développe de nouveaux savoirs et s'adapte plus rapidement à des situations professionnelles variées et complexes.

Dès l'entrée en formation, un parcours d'apprentissage individualisé se construit dans une logique de progression visant le développement des compétences professionnelles, dans le respect de la réglementation et selon les possibilités d'accueil du territoire.

Pour accompagner cette progression, **des objectifs institutionnels** sont élaborés pour chaque stage. Ils sont transmis aux responsables d'encadrement et à l'apprenant.

En complément, les apprenants rédigent et transmettent **des objectifs personnels et spécifiques** en lien direct avec leur parcours de formation et en adéquation avec le lieu d'accueil de stage.

Les acteurs de la professionnalisation :

Chacun des acteurs a un champ de compétences qui lui est propre et qui s'exprime en complémentarité des activités de ses collègues. Les professionnels de terrain et les équipes pédagogiques partagent une coresponsabilité de la fonction pédagogique articulée autour de l'acquisition des fondamentaux de l'exercice professionnel. Ce partenariat participe au développement des compétences de chacun dans une logique de culture partagée. Leur rôle complémentaire contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant. Ensemble, ils sont garants de la sécurité et de la gestion des risques liés aux activités en stage.

✓ Les formateurs des écoles et instituts de formation en santé de la coordination

Les formateurs de suivi pédagogique :

Chaque apprenant a un formateur de suivi pédagogique qui le suit tout au long de la formation. A ce titre, Le formateur de suivi pédagogique est pour l'apprenant, le lien entre l'institut de formation et l'unité de soins.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'apprenant en stage.

Ses missions se situent dans la connaissance des ressources pédagogiques de la structure. Il assure la coordination pour toutes les questions d'ordre pédagogique et en particulier, évalue et aide l'apprenant à valoriser son expérience de stage.

Le formateur référent assure une préparation de stage à l'IFSI en présentiel ou distanciel. Ce temps de préparation a pour objectif de favoriser la prise de poste et l'intégration de l'apprenant. Il prend connaissance et valide les objectifs personnels rédigés en amont de la séquence de préparation de stage dans le portfolio et aide au réajustement si besoin.

Ainsi, le formateur de suivi pédagogique va à la rencontre des apprenants sur le stage permettant de bénéficier d'un accompagnement dans ses observations, ses questionnements, et son analyse des pratiques.

Le formateur de suivi pédagogique assure la traçabilité des éléments de l'encadrement dans la rubrique « suivi pédagogique » du logiciel dédié « BL Scolarité ».

Lorsque des actes de soins réalisés par les apprenants sont incompatibles avec la sécurité des patients, la situation est prise en charge par le formateur référent de suivi pédagogique qui se déplace sur le lieu de stage afin de mesurer la gravité de la situation. Il rencontre les tuteurs, le maître de stage et l'étudiant. La situation est analysée avec l'apprenant afin qu'il prenne la mesure des responsabilités incombant à la fonction de soignant. Un contrat pédagogique est établi pour permettre à l'apprenant de réajuster ses manques et ses lacunes. Des objectifs intermédiaires sont fixés, dans un délai défini et contraint, un suivi de la progression est assuré par le formateur référent de suivi pédagogique et par le tuteur de stage et le maître de stage.

Lorsque la situation ne permet pas ce réajustement, le formateur référent de suivi pédagogique informe la Direction de l'institut qui peut après avoir pris l'avis du maître de stage, décider de la suspension du stage. Dans ce cas un rapport factuel est établi par le maître de stage et transmis à la Directrice de l'institut qui prend les décisions qui s'imposent.

Les formateurs référents de terrain de stage :

Chaque formateur est référent d'un certain nombre de lieux de stage. La mission du formateur référent de stage est d'accompagner les structures d'accueil dans l'encadrement des apprenants :

- Formation à l'évaluation des compétences
- Formation au tutorat
- Aide à la construction d'outils d'évaluation des compétences
- Aide à la construction de livret d'accueil.
- Participation aux projets institutionnels

Le formateur référent de stage est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage pour tout ce qui est en lien avec l'accueil et la professionnalisation des apprenants.

Dans un esprit d'amélioration des pratiques d'encadrement, il reste en contact avec les formateurs de suivi pédagogique et prend connaissance des évaluations des terrains de stage faites par les apprenants.

- **Les professionnels de terrain**

Les professionnels de terrain sont responsables de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant en stage. Ils assurent l'accueil et participent à l'intégration du stagiaire. Ils construisent un parcours d'apprentissage en tenant compte des objectifs institutionnels et personnels dans une logique de progression en lien avec les situations apprenantes de leurs unités de soins. Ils accompagnent, guident et transmettent les savoirs professionnels et explicitent les codes du métier.

Nous retrouvons trois catégories d'acteurs avec des missions spécifiques :

- Le maître de stage : est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement. Il met à disposition de l'apprenant les moyens nécessaires au bon déroulement du stage. Il est garant de la qualité de l'encadrement. Il met à disposition des étudiants des ressources (Le livret d'accueil spécifique au service...).

Le maître de stage a une responsabilité d'alerte en lien avec le niveau d'acquisition de l'apprenant (Semestre/parcours). Cette alerte peut être liée soit à :

- Une notion de risques
- Des difficultés pédagogiques
- Des difficultés disciplinaires

Le niveau de transmissions de cette alerte est réalisé selon la gravité des faits au formateur référent de suivi pédagogique et/ou à l'équipe de direction des écoles. Un rapport circonstancié factuel est adressé à la direction des écoles. De fait, en cas de saisine d'instances, leur participation en tant que témoin est requise.

Le maître de stage n'est pas habilité à suspendre de façon unilatérale le stage : il se met en relation directe avec le Directeur des écoles.

Le maître de stage est garant de la réalisation du bilan de mi stage et supervise l'évaluation de fin de stage.

- Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant. Il assure l'accueil et prend connaissance des objectifs de formation de l'apprenant. Il assure son suivi, évalue sa progression en réalisant avec lui, le bilan de mi- stage tracé dans le portfolio

Il participe à l'évaluation des compétences, rencontre le formateur référent de suivi pédagogique autant que de besoin et lors des séquences d'encadrement programmée.

Enfin, le tuteur évalue le stage en concertation avec les professionnels de proximité : renseigne le formulaire « bilan de stage » et supervise le portfolio

- Le professionnel de proximité assure l'encadrement au quotidien et en réfère au tuteur afin d'assurer un suivi de stage.

- **L'apprenant**

Les apprenants s'engagent dans leur formation pour construire progressivement leur identité professionnelle. Ils acquièrent et mobilisent les savoirs et questionnent leurs pratiques, les réajustent pour devenir compétents en s'appuyant sur les valeurs et exigences professionnelles attendues.

AXE 5. Impulser une démarche qualité dans la politique de stage

Les écoles et instituts de la coordination sont désormais sous assurance qualité. La politique de stage est un volet contributif de la politique Qualité et gestion des risques de la coordination des écoles et instituts de formation en santé. Elle définit les orientations du dispositif de stages et mobilise les outils de la démarche qualité pour faire vivre les principes pédagogiques auprès des différents acteurs. La cartographie des processus structure la réflexion et trace les différentes actions menées en lien avec les orientations pédagogiques.

Cette politique de stage prend en compte la gestion des risques liée aux stages. Ainsi, face à des actes ou attitudes d'apprenants relevant d'une alerte de dangerosité, une procédure permet de décrire l'organisation du signalement et la gestion de la situation à risques.

Les équipes pédagogiques se rendent disponibles pour participer à des comités de retour d'expérience (CREX). C'est une manière d'accompagner la professionnalisation dans une logique de coresponsabilité. L'analyse de la situation en pluri professionnalité permet de croiser les regards et d'établir le chemin causal en vue d'une amélioration des pratiques professionnelles de chacun.

Le Directeur des écoles et instituts de formation en santé, est responsable de l'affectation des apprenants en stage. Pour ce faire, des conventions de stage sont systématiquement signées par les différentes parties prenantes.

Des documents complémentaires à type de charte d'encadrement, de livret d'accueil, de fiches d'identification de stage viennent compléter ce dispositif et ceci en fonction des modalités de chaque filière de la Coordination.

L'équipe de direction s'assure de l'actualisation des documents en lien avec les formateurs coordinateurs de stage et la cellule Qualité.

Le Référentiel National Qualité prévoit un ensemble de mesures destinées à prendre en considération le feed-back des bénéficiaires et autres parties prenantes. A ce titre, des enquêtes évaluatives sur la qualité de la formation clinique à destination de toutes les parties prenantes, avec transmission de l'analyse des données aux instances et aux partenaires concernés sont mises en place.

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - ▶ Un espace décent pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - ▶ Des conditions de restauration nécessaires à une réelle pause journalière.
 - ▶ Des moyens lui permettant d'accéder au lieu de stage.
 - ▶ Un accès individuel aux logiciels utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
 - ▶ Un espace de travail adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
 - ▶ Lorsque cela est possible, un accès au parking de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
 - ▶ Un dispositif de protection du travailleur isolé s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.



Annexe 12 : Grille apprenant préparation 1^{er} entretien de suivi pédagogique



Votre 1^{er} entretien de suivi pédagogique

L'entretien peut se faire en suivi individuel ou en suivi collectif.

Il a lieu dans les semaines qui suivent votre intégration en formation (avant le premier stage)

Il a pour objectif de cerner les motivations, les besoins et attentes de l'étudiant ainsi que les difficultés qu'il rencontre dans le but de lui proposer, si possible, des solutions ou d'aménager son parcours

Les points abordés lors de votre premier entretien

Votre motivation et vos représentations de la profession	
Votre cursus antérieur : diplômes, parcours de formation ou professionnel	
Votre intégration dans l'institut / école - dans la promotion –	
Vos besoins et vos attentes	
Points personnels (problèmes de financement, de santé, moyens de transport...)	
Points supplémentaires abordés en fonction de la spécificité de la formation et de vos besoins	

Annexe 13 : Grille apprenant préparation entretien de suivi pédagogique



L'entretien se fait en suivi individuel en face à face avec le Cadre de Santé Formateur.

Il a lieu en fonction de la formation à des périodes définies sur le programme ou à la demande de l'apprenant.

Il a pour objectif de réaliser le bilan de progression des apprentissages théoriques et cliniques, d'explorer le vécu de l'apprentissage, de relever les difficultés et souligner les progrès et éventuellement si besoin, de proposer des moyens d'accompagnement adaptés.

Les points abordés lors de votre premier entretien

Votre vécu de la formation	
Formation théorique	
Bilan des enseignements	
Méthodes de travail, révisions	
Selon formations : APP, ASA, CRAA ³⁶ , notes de situation, TEFE, TEA...	
Résultats	
Formation clinique	
Parcours de stage	
Tenue de votre portfolio ou livret de stage	
Bilan de l'acquisition des compétences ou de la progression	
Objectifs à formaliser...	
Votre adaptation aux situations professionnelles rencontrées	

³⁶ Compte Rendu et Analyse de l'Activité

<p>Votre auto-évaluation, votre marge de progression à partir de vos résultats, vos points forts et points à renforcer ou à améliorer, votre prise de conscience</p>	
<p>Vos méthodes d'apprentissage menant à l'acquisition de savoir-faire, de savoirs ou de connaissances, votre façon de travailler si besoin</p>	
<p>Le suivi assuré par le formateur en lien avec les tuteurs, les référents de stage, les référents d'UE et l'équipe de direction. (selon formation)</p>	
<p>Votre implication, votre engagement dans votre parcours de formation</p>	
<p>Gestion des absences : vérification, conformité</p>	
<p>Votre projet professionnel</p>	
<p>Points personnels</p>	

Annexe 14 : Compte rendu de séquence d'encadrement en stage IFAS

Compte rendu de la séquence d'encadrement de stage aide-soignant

Nom et prénom de l'élève :

Lieu de stage :

Date de la séquence :

Stage N° :

Nom du CSF lors de l'encadrement en stage :

Nom du CSF référent pédagogique :

Nom du tuteur de stage ou maître d'apprentissage :

Professionnel présent OUI NON

Bilan de mi-stage réalisé OUI NON

1. Appréciation des acquisitions en lien avec les activités de soins aides-soignants

2. Appréciation de la progression dans le nombre de personnes soignées prises en charge

Stage	Nombre de personnes prises en charge par l'EAS
1	
2	
3	
4	

3. Appréciation des acquisitions en lien avec la démarche clinique (capacité à présenter le ou les patients pris en charge/raisonnement clinique)

L'élève aide-soignant est capable :

- De raisonner OUI NON
- De mobiliser ses connaissances OUI NON
- D'acquérir de nouvelles connaissances OUI NON
- De faire des liens OUI NON
- De faire des recherches OUI NON

4. Appréciation de la posture d'apprentissage :

- L'élève a présenté ses objectifs de stage OUI NON
- Le portfolio est apporté et tenu OUI NON
- Ponctuel OUI NON
- Autonome OUI NON
- Prend des initiatives OUI NON
- Sait s'auto évaluer OUI NON
- Se donne les moyens d'atteindre ses objectifs de progressions OUI NON
- Pose des questions et fait preuve de curiosité intellectuelle OUI NON
- Relation adaptée avec l'équipe OUI NON
- Relation adaptée avec les patients/résidents OUI NON
- Relation adaptée avec les familles OUI NON

5. **Point d'étape d'acquisition des compétences (non observé (N.O)/non acquis (N.A)/à améliorer (A.A)/acquis (A)**

C1 Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C2 Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer					
	N. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C8 - Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires
C11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques					
	N. O <input type="checkbox"/>	N.A <input type="checkbox"/>	A.A <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	Commentaires

Objectifs de progression déterminés / commentaires :

Support enregistré dans logiciel BL en PJ.

Annexe 15 : Préparation de stage document apprenant

Préparation de stage document apprenant

Préalables à la séquence de préparation de stage en groupe de suivi pédagogique

- 1) Faire le point sur les compétences acquises et ou moyenne acquises lors des stages précédents.
Cela permet de faire un état des lieux des compétences restant à valider.
⇒ *En IFSI : renseigner la fiche « synthèse des acquisitions des compétences en stage » du Portfolio en reportant les évaluations de stages antérieurs.*
- 2) Consulter la fiche d'identification du stage prévu sur le site des écoles (institut/ lieu/espace étudiant/stage) et le livret d'accueil si renseigné sur le site des écoles.
Rechercher les éléments généraux et spécifiques du lieu de stage et les opportunités
Les stages sont classés par site et par nomenclature (court séjour/lieu de vie/SSR/santé mentale)
- 3) Faire le bilan des points forts et des points faibles, des compétences et activités de soins restant à valider ou à conforter
- 4) Effectuer des recherches en lien avec les spécificités (pathologies, soins...) du lieu de stage et les apprentissages envisageables

⇒ *Pour IFSI : Lors de chaque stage, vous avez des **objectifs institutionnels** d'apprentissage permettant de valider toutes vos compétences à l'issue de la formation.*

Les **objectifs généraux suivants sont attendus** lors de chaque stage :

- Identifier l'organisation du service
- Identifier les membres de l'équipe et le rôle de chacun
- Connaitre les orientations du service, les pathologies prévalentes rencontrées
- Accueillir et informer le patient et son entourage

Les objectifs à rédiger sont vos **objectifs personnels** ; ils tiennent compte de votre parcours, de votre progression.

Formuler au brouillon, par écrit des objectifs de stage personnels et adaptés

- à votre niveau d'acquisition,
- aux axes d'amélioration notifiés lors du ou des précédents stages
- aux possibilités offertes par le lieu de stage

Méthode adaptée pour rédiger ses objectifs efficacement : méthode SMARTE

Il convient de vérifier que les objectifs formulés répondent à ces caractéristiques :

- **S (spécifiques)** : en lien avec les compétences de la profession attendues
- **M (mesurables)** : une fois l'objectif déterminé il faut se poser cette question : comment la personne référente va pouvoir évaluer le résultat ? (*Je serai capable de prendre en charge seule 2 patients du service dans la globalité ...*)
- **A (ambitieux/atteignables)** : motivant, ambitieux et demandant une progression par rapport à son niveau actuel, l'objectif doit être malgré tout atteignable pour le niveau de l'étudiant (*mais ne pas rester sur ses acquis d'une compétence dans une situation, chercher à l'acquérir dans d'autres conditions, autre structure...*)
- **R (réalistes)** : l'objectif tient compte du niveau de l'apprenant au moment où il est fixé en lien avec ses missions et ses responsabilités
- **T (temporellement défini)** : l'échéance doit être énoncée (*à la fin de la première semaine, dans 5 semaines, à la fin du stage, à l'issue du stage.....*)

- **E (éthique, efficient)**
 - ✓ Éthique, c'est-à-dire en conformité avec les valeurs de la profession et respectant la déontologie et les règles professionnelles
 - ✓ Efficient c'est à dire économe en coûts (matériels, ressources...)

Au cours de la séquence de préparation de stage en groupe de suivi pédagogique

Les apprenants signent la feuille d'émargement

Le formateur :

- Remet les feuilles de stage, les fiches horaires (*et pour IFSI : le courrier envoyé aux services/structures avec les consignes*)
- Explique les informations pratiques, institutionnelles et réglementaires pour le stage concerné (travaux demandés, dates et échéances à respecter, date en institut/école si besoin...)
- Consulte le portfolio de l'apprenant pour vérifier la complétude des informations notées (*synthèse des acquisitions des compétences en stage en IFSI*)
- Ecoute, vérifie et valide vos objectifs personnels fixés ou vous aide à les réajuster si besoin

Les objectifs de stage validés seront transcrits dans le portfolio en lien avec le stage concerné

Avant le départ en stage, l'apprenant prend contact par téléphone avec le maitre de stage pour connaître ses horaires et conditions d'accueil (sauf procédure particulière de certains sites ; voir fiche de stage)

FAQ : le Cadre de santé référent pédagogique répond aux questions.

En stage

Les objectifs de stage sont présentés au maitre de stage, tuteur(s) ou aux professionnels concernés par l'encadrement ainsi que le contrat pédagogique s'il y a lieu.

Les objectifs peuvent être réajustés et complétés si besoin au début du stage en fonction des possibilités offertes et éventuellement du tuteur de stage.

Les objectifs de stage sont présentés au formateur de l'institut référent du stage, évalués lors de la séquence d'encadrement en stage.

En IFSI, l'apprenant, dès la première semaine de stage, prend contact avec le cadre de santé formateur référent de stage par mail pour planifier la séquence d'encadrement en stage, et lui communiquer ses objectifs de stage.

Annexe 16 : Equivalences de compétences et allègements de formation

EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté NOR : 55AH2110960A - Annexe VII

Article 14 de l'arrêté du 16 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux

"Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;

3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;

4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;

5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;

6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;

7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;

8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe. "

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)

BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)

ADVIF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")

Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie sociale (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)

Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DEAS en fonction la certification déjà obtenue par le candidat

DEAS 2021	DEAS 2021 (formation complète)	DEAP 2006 (niveau 3)	DEAP 2021 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	Titre professionnel AOVF (niveau 3)	Titre professionnel ASMS (niveau 3)	DEAES 2021 (niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	ARM 2019 (niveau 4)	Ambulancier 2006 (niveau 3)
Accompagnement Individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	168	98	77			98	112	112	112	147	168
BLOC 2	294	98	70	294	294	259	294	224	273	217	290
BLOC 3	91	21				21	56	21	21	42	91
BLOC 4	35				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	105	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	770	245	245	350	490	359	595	420	420	595	595
total formation théorique	770	329	224	371	511	567	602	455	553	553	574
total cursus (théorie et clinique)	1540	574	469	721	1001	1167	1197	875	973	1148	1169

Le détail par bloc de compétences est décrit dans les tableaux d'équivalence.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

